Indicateur D3. Combien les enseignants et les chefs d'établissement gagnent-ils ?

Faits marquants

- Le salaire des enseignants et des chefs d'établissement augmente avec le niveau d'enseignement dans la plupart des pays et autres entités de l'OCDE.
- Dans les pays et autres entités de l'OCDE, le salaire effectif des enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire (en filière générale) est en moyenne inférieur de 4-14 % à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire. Dans l'enseignement primaire et secondaire, les chefs d'établissement gagnent sensiblement plus que les enseignants dans les pays et autres entités de l'OCDE.
- Le salaire effectif des chefs d'établissement en poste dans l'enseignement primaire et secondaire est en moyenne au moins 30 % plus élevé que la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire dans les pays et autres entités de l'OCDE.

Contexte

Le salaire des personnels de l'éducation, en particulier des enseignants et des chefs d'établissement, est le plus gros poste de dépenses dans l'enseignement institutionnel. Le salaire des enseignants a également un impact direct sur l'attractivité de la profession. Il intervient dans la décision de choisir la formation d'enseignant, de devenir enseignant à la fin des études. Dans l'ensemble, plus le salaire est élevé, moins les enseignants se détournent de leur profession (OCDE, 2005[1]). Le salaire peut aussi intervenir dans la décision de rester en poste de chef d'établissement.

Le salaire et les conditions de travail sont des facteurs importants pour constituer, développer et entretenir des corps d'enseignants et de chefs d'établissement compétents et de qualité. Les responsables politiques doivent étudier de près le salaire et les perspectives de carrière de ces corps de métier à l'heure où ils tentent à la fois de préserver la qualité de l'enseignement et de maîtriser le budget de l'éducation (voir l'indicateur C6).

Le salaire statutaire des enseignants et des chefs d'établissement n'est qu'une composante parmi d'autres de leur rémunération totale. Les enseignants peuvent par exemple bénéficier de primes au titre de l'affectation dans des régions reculées, d'allocations familiales, de réductions de tarif dans les transports publics ou de la détaxation de l'achat de matériel pédagogique. De plus, le régime fiscal et le système de protection sociale varient énormément entre les pays de l'OCDE. Dans certains pays, les échelles salariales des enseignants et des chefs d'établissement peuvent également varier considérablement au niveau infranational en fonction de facteurs locaux tels que le coût de la vie (voir l'Encadré D3.2). Il y a lieu de tenir compte de ces réserves et d'autres problèmes potentiels de comparabilité liés aux données recueillies (voir l'encadré D3.1 dans *Regards sur l'éducation 2019* (OCDE, 2019[2]), l'Encadré D3.1 et l'annexe 3) ainsi que du fait que les données portent uniquement sur les établissements publics lors l'analyse du salaire des enseignants et des comparaisons entre les pays.

Graphique D3.1. Ratio entre le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement et la rémunération des diplômés du tertiaire (2021)

Ratio entre le salaire des enseignants et des chefs d'établissement et la rémunération des 25-64 ans occupés à temps plein toute l'année

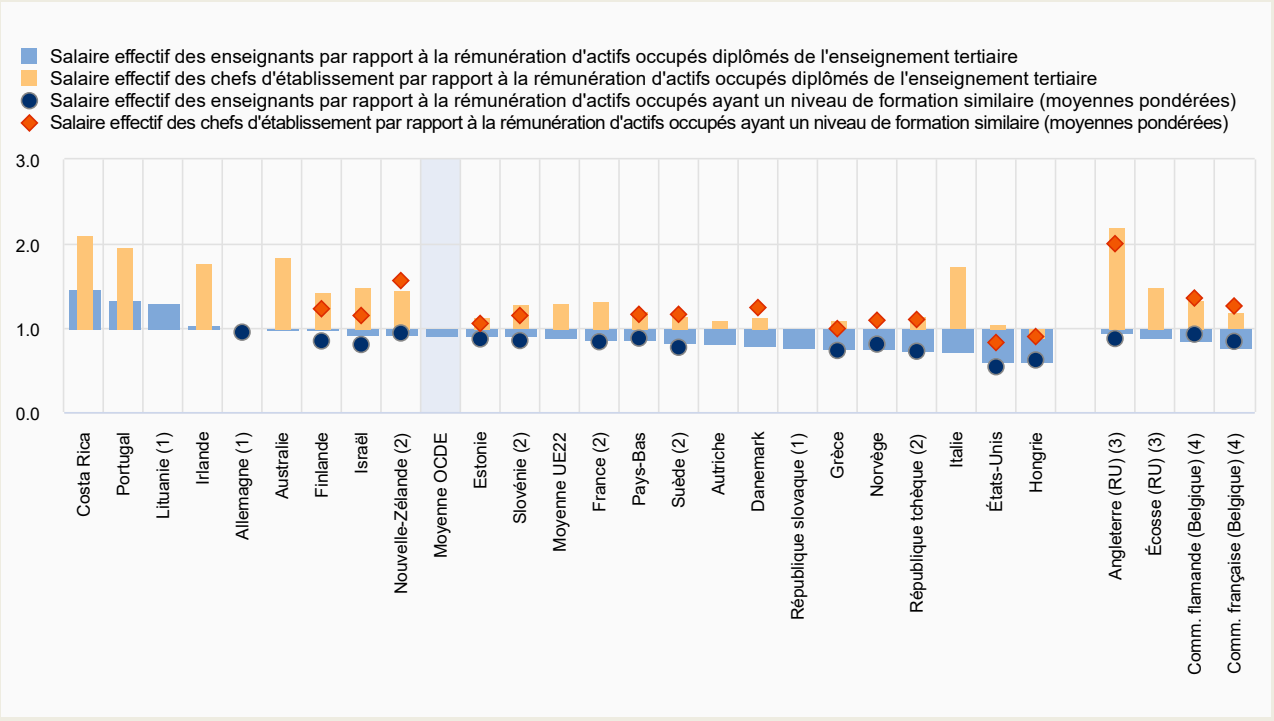

Remarque : ce graphique indique le ratio entre le salaire annuel moyen (primes et allocations comprises) des enseignants et des chefs d'établissement en poste dans le réseau public et la rémunération des actifs dont le niveau de formation est comparable (moyenne pondérée) et des diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année. La rémunération des actifs dont le niveau de formation est comparable est pondérée en fonction de la répartition des enseignants par niveau de formation.

1. Les données relatives aux chefs d'établissement sont manquantes pour l'Allemagne, la Lituanie et la République slovaque.
2. L'année de référence du salaire des enseignants ou des chefs d'établissement n'est pas 2021. Consulter le tableau source pour de plus amples informations.
3. Les données relatives à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année se rapportent au Royaume-Uni.
4. Les données relatives à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année se rapportent à la Belgique.

Les pays et autres entités sont classés par ordre décroissant du ratio entre le salaire des enseignants et la rémunération des 25-64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année.

Source : OCDE (2022), Tableau D3.2. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et les notes à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

StatLink https://stat.link/m1bpza

Autres faits marquants

- Le salaire varie sensiblement entre les enseignants à l'échelle nationale, car des niveaux de qualification différents peuvent être associés à des barèmes salariaux différents. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire moyen des enseignants est 41 % plus élevé au niveau de qualification maximum et au sommet du barème qu'au niveau de qualification minimum et en début de carrière.
- Entre 2005 et 2021, le salaire statutaire des enseignants au niveau de qualification le plus courant ayant 15 ans d'ancienneté a augmenté de 3 % dans l'enseignement primaire et de 3 % et 5 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (en filière générale) dans les pays de l'OCDE dont les données de toutes les années de référence sont disponibles.
- Les chefs d'établissement sont moins susceptibles que les enseignants de recevoir des primes s'ils assument des responsabilités en plus de leurs missions normales. Les chefs d'établissement et les enseignants en poste dans des régions défavorisées ou reculées perçoivent des primes dans la moitié des pays et autres entités de l'OCDE dont les données sont disponibles.

Analyse

Salaire des enseignants

Le salaire statutaire des enseignants varie en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont le niveau d'enseignement, le niveau de qualification, l'ancienneté ou le stade de la carrière.

Le salaire des enseignants est présenté à trois niveaux de qualification différents : les niveaux minimums, le plus courant et maximum. Il peut être nettement plus élevé au niveau de qualification maximum qu'au niveau minimum. Très rares sont toutefois les enseignants au niveau de qualification minimum ou maximum dans certains pays. Le niveau de qualification est identique chez la plupart des enseignants dans de nombreux pays. C'est la raison pour laquelle les analyses présentées ci-dessous sur le salaire statutaire des enseignants portent sur le niveau de qualification le plus courant.

Salaire statutaire

Le salaire des enseignants varie fortement entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants au niveau de qualification le plus courant après 15 ans d'exercice (qui est assimilé à leur salaire en milieu de carrière) est inférieur à 21 000 USD en Hongrie et en République slovaque, mais supérieur à 70 000 USD en Allemagne, au Canada et aux Pays-Bas ; il passe même la barre des 100 000 USD au Luxembourg (voir le Tableau D3.1).

Dans l'ensemble, le salaire des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement. Dans les pays et autres entités de l'OCDE, le salaire statutaire des enseignants s'élève en moyenne au niveau de qualification le plus courant et après 15 ans d'exercice à 45 253 USD dans l'enseignement préprimaire, à 49 245 USD dans l'enseignement primaire, à 51 246 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 53 268 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Au niveau de qualification le plus courant et après 15 ans d'exercice, les enseignants gagnent entre 25 % et 30 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement préprimaire en Communautés flamande et française de Belgique, 50 % de plus environ en Finlande et près de 100 % de plus au Mexique. En Finlande, cet écart s'explique essentiellement par le différentiel salarial entre l'enseignement préprimaire et l'enseignement primaire. En Communautés flamande et française de Belgique et au Mexique, le salaire des enseignants est nettement plus élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire qu'aux autres niveaux d'enseignement (voir le Tableau D3.1).

Le salaire des enseignants (avec 15 ans d'expérience et diplômes les plus répandus) varie de moins de 5 % entre l'enseignement préprimaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Corée, au Costa Rica, aux États-Unis, en Israël, en République de Türkiye et en Slovénie et ne varie pas entre les niveaux d'enseignement pour les enseignants avec diplômes les plus répandus en Angleterre (Royaume-Uni), au Canada, en Colombie, en Écosse (Royaume-Uni), en Grèce, en Lituanie, en Pologne et au Portugal (voir le).

Le régime salarial des enseignants donne la mesure des encouragements financiers qui leur sont accordés à différents stades de leur carrière. La compensation différée, qui incite les travailleurs à rester fidèles à leur employeur ou à leur profession et à atteindre les objectifs de performance qui leur sont fixés, est également intégrée dans les barèmes salariaux des enseignants. Les indicateurs de l'OCDE sur le salaire des enseignants se limitent à quatre stades des barèmes : en début de carrière, après 10 ans d'exercice, après 15 ans d'exercice et au sommet du barème. Les pays qui cherchent à augmenter le nombre d'enseignants, en particulier ceux où les enseignants sont vieillissants ou ceux dont la population en âge d'être scolarisée augmente, peuvent envisager de proposer des salaires plus attractifs en début de carrière et d'améliorer les perspectives de carrière. Ils doivent toutefois s'employer non seulement à recruter des enseignants, mais aussi à retenir les enseignants les plus qualifiés et les plus compétents pour préserver la qualité du corps enseignant. À défaut de bonnes incitations financières, il risque d'être plus difficile de retenir les enseignants qui approchent du salaire maximum. Toutefois, resserrer l'échelle barémique peut présenter des avantages. Il apparaît par exemple que dans les organisations où les écarts de salaire entre les membres du personnel sont moins importants, l'information circule de manière plus fluide, les travailleurs se font davantage confiance et la collégialité est plus grande.

Dans les pays de l'OCDE, le salaire des enseignants à un niveau donné de qualification progresse en cours de carrière, mais à un rythme différent selon les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire moyen des enseignants au niveau de qualification le plus courant est 29 % plus élevé après 10 ans d'exercice et 37 % plus élevé après 15 ans d'exercice qu'en début de carrière. Il est 67 % plus élevé en moyenne au sommet du barème (que les enseignants atteignent en moyenne après près de 26 ans d'exercice) qu'en début de carrière. La variation du salaire selon l'ancienneté varie fortement entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire est moins de 0.2 fois plus élevé

au sommet du barème qu'en début de carrière au Danemark, en Islande, en Norvège et en Türkiye, mais 2.8 fois plus élevé en Corée (où il faut au moins 37 ans d'ancienneté pour atteindre le sommet du barème) (voir le Tableau D3.1 et la Base de données de *Regards sur l'éducation* [http://stats.oecd.org/]).

Les barèmes salariaux des enseignants peuvent également varier selon le niveau de qualification. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire des enseignants est en moyenne 39 % plus élevé si les enseignants ont le niveau de qualification le plus courant et 15 ans d'exercice à leur actif que s'ils ont le niveau de qualification minimum et qu'ils sont en début de carrière dans les pays et autres entités de l'OCDE. Le salaire statutaire moyen des enseignants est 41 % plus élevé au niveau de qualification maximum et au sommet du barème qu'au niveau de qualification minimum et en début de carrière (voir le Tableau D3.1 et le Graphique D3.2).

Graphique D3.2. Ratio entre le salaire effectif moyen des enseignants et leur salaire statutaire minimum et maximum dans le premier cycle du secondaire (2021)

Salaire annuel des enseignants, établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA

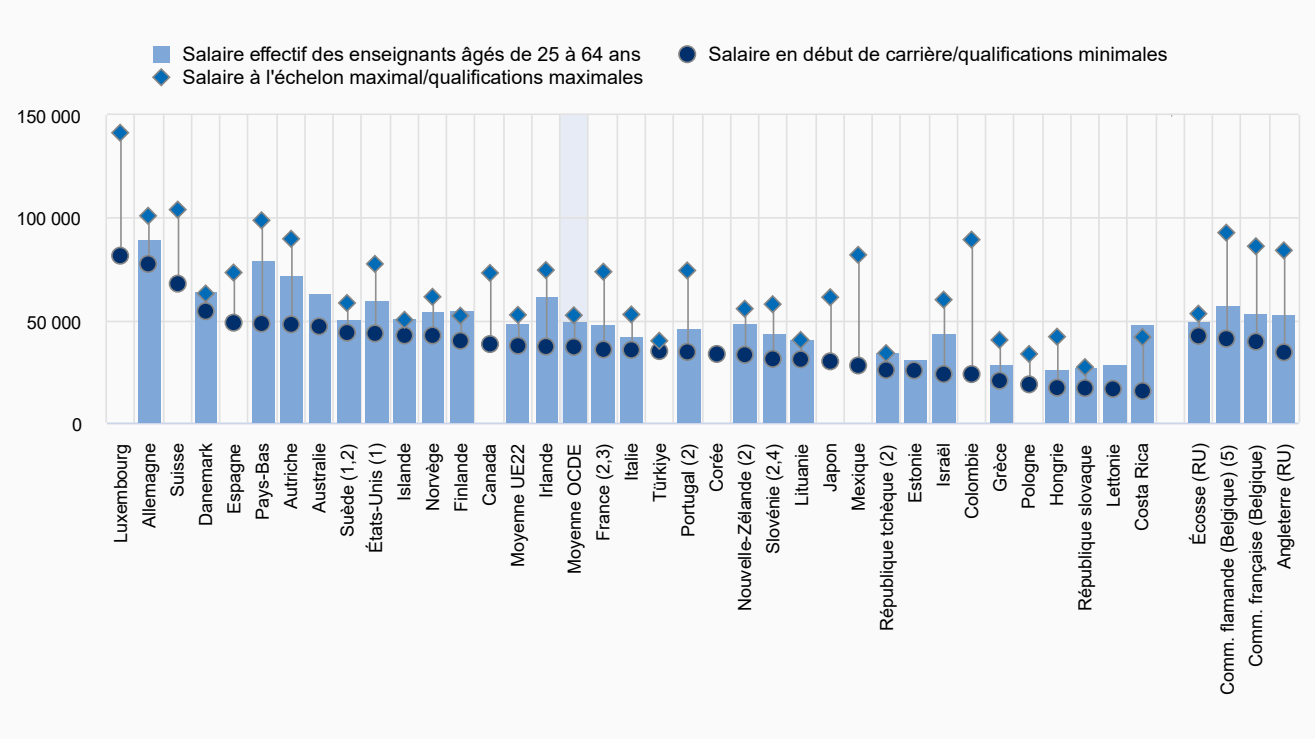

Remarque : le salaire effectif comprend les primes et allocations.
1. Le salaire en début de carrière et au sommet du barème correspond au salaire effectif de base.
2. L'année de référence du salaire effectif n'est pas 2021. Consulter le tableau source pour de plus amples informations.
3. Y compris la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires dans le salaire en début de carrière et au sommet du barème.
4. Salaire au sommet du barème au niveau de qualification minimum et non maximum.
5. Salaire au sommet du barème au niveau de qualification le plus courant et non maximum.
Les pays et autres entités sont classés par ordre décroissant du salaire en début de carrière et au niveau de qualification minimum des enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.
Source : OCDE (2022), Tableau D3.3 et Base de données de *Regards sur l'éducation*, http://stats.OCDE.org/. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et les notes à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

StatLink https://stat.link/q8kvha

Le différentiel salarial entre les enseignants les moins rémunérés (ceux qui sont en début de carrière et ont le niveau de qualification minimum) et les plus rémunérés (ceux qui sont au sommet du barème et ont le niveau de qualification maximum) montre que la plupart des pays et autres entités où le salaire est inférieur à la moyenne de l'OCDE en début de carrière sont aussi ceux où le salaire maximum y est inférieur. L'Angleterre (Royaume-Uni), la Colombie, le Mexique et le Portugal font figure d'exceptions dans le premier cycle de l'enseignement secondaire : le salaire des enseignants est inférieur de plus de 5 % (entre 7 % et 36 %) à la moyenne de l'OCDE en début de carrière, mais leur salaire maximum y est supérieur de 42 %

au moins. Ces écarts pourraient s'expliquer par les différents parcours professionnels qui s'offrent aux enseignants selon leur niveau de qualification. L'inverse s'observe en Finlande et en Islande : le salaire des enseignants est supérieur de 8 % à 15 % à la moyenne de l'OCDE en début de carrière, mais leur salaire maximum y est inférieur. Cela s'explique par le fait que le salaire progresse relativement peu dans ces pays (voir le Graphique D3.2).

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants passe par contre au moins du simple au double entre le début de carrière (au niveau de qualification minimum) et le sommet du barème (au niveau de qualification maximum) en Angleterre (Royaume-Uni), en Colombie, en Communautés flamande et française de Belgique, au Costa Rica, en France, en Hongrie, en Irlande, en Israël, au Japon, au Mexique, aux Pays-Bas et au Portugal (voir le Graphique D3.2).

L'écart entre le salaire au sommet du barème au niveau de qualification maximum (qui ne s'applique qu'à très peu d'enseignants dans certains pays) et le salaire après 15 ans d'exercice au niveau de qualification le plus courant varie aussi entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, cet écart est inférieur à 10 % dans sept pays et autres entités de l'OCDE, mais supérieur à 60 % dans sept autres (en Colombie, en Communauté flamande de Belgique, en France, en Hongrie, en Israël, au Mexique et au Portugal). En France, la variation au sein du premier cycle de l'enseignement secondaire résulte des différentes échelles de salaire entre les professeurs certifiés (statut le plus répandu) et les professeurs agrégés (qualification maximale) (voir le Graphique D3.2 et le Tableau D3.1).

Salaire effectif

Contrairement au salaire statutaire, le salaire effectif des enseignants comprend des avantages financiers tels que les primes annuelles et les primes au titre des résultats ainsi que les montants versés pendant les vacances, les congés de maladie et d'autres avantages salariaux (voir la section « Définitions »). Ces primes et allocations peuvent représenter un complément considérable au salaire de base. Le salaire effectif moyen est influencé par la mesure dans laquelle le système de rémunération prévoit le versement de primes et d'allocations. Les différences entre le salaire statutaire et le salaire effectif moyen sont également liées à la répartition des enseignants par ancienneté et niveau de qualification, deux facteurs qui influent sur le salaire.

Dans les pays et autres entités de l'OCDE, le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans s'élève en moyenne selon les chiffres de 2021 à 41 941 USD dans l'enseignement préprimaire, à 47 538 USD dans l'enseignement primaire, à 50 026 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 53 682 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le Tableau D3.3).

Les données sur le salaire statutaire des enseignants ayant le niveau de qualification le plus courant et 15 ans d'ancienneté et leur salaire effectif entre l'âge de 25 et 64 ans sont disponibles à un niveau d'enseignement au moins dans 27 pays et autres entités de l'OCDE. Le salaire effectif est au moins 10 % plus élevé que le salaire statutaire dans 6 de ces pays dans l'enseignement préprimaire et dans 12 d'entre eux dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ces différences sont révélatrices de l'impact des primes et allocations (incluses dans le salaire effectif, mais pas dans le salaire statutaire) et de l'ancienneté variable des enseignants selon les pays (voir le Tableau D3.3).

Comparer le salaire effectif des enseignants à leur salaire statutaire minimum et maximum donne un aperçu de la répartition des enseignants sur tout le spectre salarial. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire effectif des enseignants entre l'âge de 25 et 64 ans est en moyenne 35 % plus élevé que leur salaire statutaire en début de carrière au niveau de qualification minimum. Cette différence est inférieure à 20 % en Allemagne, au Danemark, en Écosse (Royaume-Uni) et en Suède, ce qui peut s'expliquer par le fait que le salaire statutaire y varie moins entre le début de carrière et le sommet du barème et/ou de plus petites allocations supplémentaires que dans d'autres pays. Cette différence est par contre supérieure à 60 % au Costa Rica, en Irlande, en Israël, en Lettonie, aux Pays-Bas et en République slovaque, où la plupart des enseignants gagnent nettement plus que le salaire minimum (voir le Graphique D3.2).

Une comparaison analogue entre le salaire effectif et le salaire maximum cette fois montre que le salaire effectif des enseignants entre l'âge de 25 et 64 ans est en moyenne 4 % moins élevé que le salaire statutaire au sommet du barème et au niveau de qualification maximum. La différence est supérieure à 35 % en Angleterre (Royaume-Uni), en Communautés flamande et française de Belgique et au Portugal, signe que peu d'enseignants gagnent autant ou presque autant que le salaire maximum. Le salaire effectif moyen des enseignants est supérieur à leur salaire statutaire au sommet du barème au niveau de qualification maximum dans sept pays (au Costa Rica, au Danemark, en Finlande, en Islande, en Lituanie, en République slovaque et en République tchèque), où les primes versées en supplément du salaire statutaire sont donc loin d'être négligeables (voir le Graphique D3.2).

Les systèmes d'éducation sont en concurrence avec d'autres secteurs d'activité s'agissant de recruter des profils hautement qualifiés. Selon une étude, le salaire et les autres débouchés qui s'offrent à ces diplômés influent considérablement sur l'attractivité de la profession d'enseignant (Johnes et Johnes, 2004[3]). Ce que les enseignants gagnent par comparaison avec d'autres corps de métier où le niveau de formation est similaire et peuvent espérer comme augmentation a énormément d'influence sur la décision des diplômés de devenir enseignants et de le rester (voir la comparaison entre le salaire des enseignants et la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire en début de carrière dans l'Encadré D3.3).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, il faut être diplômé de l'enseignement tertiaire pour enseigner (voir l'indicateur 6) ; les autres professions exigeant un diplôme du même niveau sont donc autant d'alternatives au métier d'enseignant. Les niveaux de salaire et la situation sur le marché du travail dans les différents pays peuvent être interprétés à la lumière de la comparaison entre le salaire effectif des enseignants et la rémunération des 25-64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire (niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE) occupés à temps plein toute l'année. Par ailleurs, pour que la comparaison entre les pays ne soit pas faussée par la variation du pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire entre le corps enseignant et les autres corps de métier, le salaire effectif des enseignants est rapporté à la moyenne de la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire après pondération en fonction du pourcentage d'enseignants diplômés de l'enseignement tertiaire (voir le pourcentage d'enseignants par niveau de formation dans le tableau X2.8 à l'annexe 2 et la section « Méthodologie » pour plus de détails).

Le salaire effectif des enseignants est égal ou supérieur à la rémunération des actifs occupés aussi instruits à au moins un niveau d'enseignement dans à peine quelques-uns des 19 pays et autres entités dont les données sont disponibles. Les enseignants gagnent au plus 65 % de la rémunération des actifs aussi instruits qu'eux aux États-Unis et en Hongrie. Les enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire gagnent toutefois à peu de choses près autant que les actifs aussi instruits en Allemagne et en Nouvelle-Zélande (voir le Tableau D3.2).

Comme les données sur le salaire relatif des enseignants sont disponibles dans quelques pays seulement, un second indicateur compare le salaire effectif de tous les enseignants à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire (niveaux 5, 6 7 et 8 de la CITE) qui travaillent à temps plein toute l'année. Selon ce second indicateur, le salaire effectif des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement en pourcentage de la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire. Les enseignants en poste dans l'enseignement primaire gagnent en moyenne 86 % de la rémunération des 25-64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire qui travaillent à temps plein toute l'année. Ils gagnent respectivement 90 % et 96 % de cette rémunération de référence dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le Tableau D3.2).

Dans la quasi-totalité des pays et autres entités dont les données sont disponibles, le salaire effectif des enseignants est inférieur à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire, et ce, à presque tous les niveaux d'enseignement. Le salaire relatif des enseignants est le moins élevé dans l'enseignement préprimaire aux États-Unis et en Hongrie, où il est égal à 57 % de la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire, et en République slovaque (58 %). Dans certains pays toutefois, les enseignants gagnent plus que les diplômés de l'enseignement tertiaire à tous les niveaux d'enseignement (au Costa Rica, en Lituanie et au Portugal) ou uniquement à certains de ces niveaux (dans l'enseignement préprimaire en Australie, dans l'enseignement secondaire en Allemagne et en Irlande et dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Communauté flamande de Belgique, en Finlande et en Israël). Ils gagnent au moins 30 % de plus que les diplômés de l'enseignement tertiaire au Costa Rica (dans l'enseignement secondaire) et en Lituanie (dans l'enseignement primaire et secondaire) et au Portugal (voir le Tableau D3.2 et le Graphique D3.1).

Enfin, le salaire des enseignants augmente à des rythmes différents en cours de carrière. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants gagnent en moyenne 76 % de la rémunération moyenne des diplômés de l'enseignement tertiaire s'ils ont le niveau de qualification le plus courant et qu'ils sont en début de carrière, mais en gagnent 126 % en moyenne s'ils sont au sommet du barème dans les pays et autres entités de l'OCDE dont les données sont disponibles. La compétitivité du salaire et l'ancienneté à accumuler pour parvenir au sommet du barème varient toutefois sensiblement entre les pays. Il faut en moyenne 26 ans d'ancienneté pour atteindre le sommet du barème, entre 4 en Écosse (Royaume-Uni) et 42 en Hongrie. Du fait de cette ancienneté très variable, le salaire des enseignants n'est pas nécessairement aussi compétitif dans des pays où le salaire est du même ordre au bas et au sommet du barème. En Australie par exemple, le salaire des enseignants représente en pourcentage de la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire 75 % en début de carrière et 119 % au sommet du barème. La différence est du même ordre en Suisse, où leur salaire est égal à 77 % et 118 % respectivement. Toutefois, les enseignants peuvent atteindre le sommet du barème en 9 ans en Australie, contre 25 ans en Suisse (voir le Graphique D3.3).

Graphique D3.3. Ratio entre le salaire statutaire des enseignants en début de carrière et au sommet du barème et la rémunération de référence et ancienneté requise pour atteindre le sommet du barème dans le premier cycle du secondaire (2021)

Ratio entre le salaire des enseignants et la rémunération des diplômés du tertiaire occupés à temps plein toute l'année

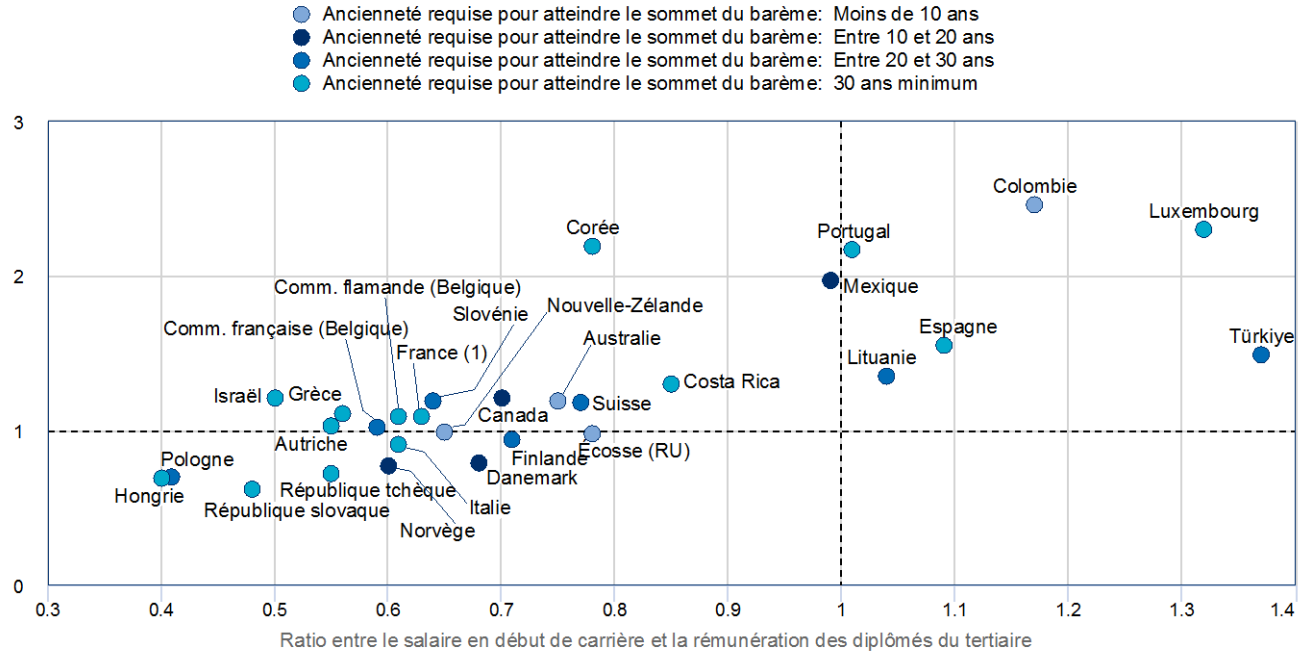

Remarque : le salaire statutaire est celui des enseignants ayant le niveau de qualification le plus courant.
1. Y compris la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires.
Source : OCDE (2022), Base de données de *Regards sur l'éducation*, http://stats.oecd.org. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et les notes à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

StatLink https://stat.link/27d6ri

Encadré D3.1. Problèmes de comparabilité des données sur le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement

Pour être probantes, les comparaisons internationales doivent porter sur des données recueillies dans le respect de définitions rigoureuses et reposer sur une méthodologie statistique sans faille. Le salaire retenu dans cet indicateur est celui des enseignants et des chefs d'établissement qui travaillent à temps plein toute l'année à différents niveaux d'enseignement. Il n'est pas toujours possible de s'en tenir à ces définitions et à cette méthodologie à cause de différences dans les systèmes d'éducation et de rémunération des enseignants entre les pays. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'interprétation des données.

Enseignants

Les enseignants visés ici sont ceux dont la fonction principale ou majeure relève directement de l'enseignement, à savoir les enseignants qui ont une charge de cours, qui dispensent un enseignement spécialisé, qui prennent en charge une classe entière dans une salle de classe ou de petits groupes dans une salle spécialisée ou qui donnent des cours particuliers dans une salle de classe ou un autre local. Ces groupes d'enseignants sont inclus dans les données de la

grande majorité des pays. Les enseignants temporairement absents (pour raisons de santé, en congé de maternité ou de paternité ou en vacances) doivent en principe être inclus dans les données, mais ne le sont pas dans quelques pays.

Les enseignants en poste dans l'enseignement spécialisé et ceux qui ont une charge de cours doivent être exclus des données s'ils n'ont pas pour fonction principale ou majeure d'enseigner. Ils ne sont toutefois pas exclus des données dans certains pays, car les distinguer des autres enseignants n'est pas toujours chose facile.

Niveaux d'enseignement

Le salaire des enseignants est indiqué par niveau d'enseignement. Il peut toutefois être difficile de rendre compte des chiffres par niveau d'enseignement du fait de l'organisation des cours et du financement de l'éducation. Ce problème est le plus fréquent lorsque les cours de plusieurs niveaux d'enseignement se combinent, par exemple le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans ce cas, la différence de salaire effectif moyen résultant de la répartition des enseignants entre les niveaux d'enseignement n'apparaît pas dans cet indicateur.

Enseignants exerçant à temps partiel ou une partie de l'année

Dans de nombreux pays et autres entités de l'OCDE, un pourcentage non négligeable d'enseignants travaillent à temps partiel ou une partie de l'année, voire les deux. Les enseignants en fonction pendant 9 à 10 mois de l'année (aux États-Unis par exemple) peuvent avoir une autre activité professionnelle rémunérée. Dans ce cas, leur salaire effectif correspond uniquement à leur salaire d'enseignant et ne se rapporte pas à la même période de référence que dans d'autres pays.

Le salaire des enseignants est celui correspondant au travail à temps plein pour garantir la cohérence des données entre les pays. Les enseignants qui exercent à temps partiel sont toutefois inclus dans les données de certains pays. Ils peuvent fausser le salaire effectif moyen selon leur pondération dans le calcul de ce salaire. Dans l'ensemble, le salaire des enseignants exerçant à temps partiel est pondéré en fonction de facteurs tels que le nombre d'heures de cours, la charge d'enseignement ou le temps de travail.

Types d'établissements

Les données sur le salaire des enseignants portent uniquement sur les établissements publics. Les enseignants en poste dans les établissements privés subventionnés par l'État sont toutefois inclus dans quelques pays. C'est le plus souvent le cas lorsque le système de rémunération (et les modalités contractuelles) applicable aux enseignants est comparable dans les établissements privés subventionnés par l'État et les établissements publics.

Période de référence

Le salaire effectif des enseignants est annuel et se rapporte à l'année scolaire. Les données de certains pays se rapportent toutefois à une période de référence autre que l'année scolaire (l'année civile, le plus souvent). Dans certains pays, le salaire est déclaré sur une base hebdomadaire ou mensuelle, puis rapporté à l'année scolaire.

Pour plus de plus amples informations sur les problèmes de comparabilité, voir l'encadré D3.1 dans *Regards sur l'éducation 2019* (OCDE, 2019[2]), l'encadré D3.1 dans *Regards sur l'éducation 2020* (OCDE, 2020[4]) et les notes spécifiques aux pays à l'annexe 3.

Salaire des chefs d'établissement

Les responsabilités des chefs d'établissement varient entre les pays et au sein même de ceux-ci selon le ou les établissements qu'ils dirigent. Les chefs d'établissement peuvent avoir des responsabilités pédagogiques (une charge d'enseignement ainsi que la responsabilité du bon fonctionnement général de leur établissement, notamment en ce qui concerne les emplois du temps, le respect des programmes et le choix du contenu des cours et des méthodes pédagogiques). Ils peuvent aussi assumer des responsabilités administratives et financières et se charger de la gestion des ressources humaines (voir l'indicateur D4 pour plus de détails).

Les différences de responsabilités et de temps de travail entre les chefs d'établissement et les enseignants se reflètent dans les régimes de rémunération (voir le temps de travail des enseignants et des chefs d'établissement dans les tableaux D4.2 et D4.3).

Salaire statutaire

Les chefs d'établissements peuvent relever d'un barème spécifique et peuvent dans certains cas percevoir une prime de chef d'établissement en plus de leur salaire statutaire. Ils peuvent toutefois aussi être rémunérés en fonction du ou des barèmes des enseignants et percevoir une prime de chef d'établissement. Les soumettre aux barèmes des enseignants peut s'expliquer par le fait qu'initialement, ce sont des enseignants qui assument des responsabilités supplémentaires. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les chefs d'établissement sont rémunérés en fonction du barème des enseignants et perçoivent une prime de chef d'établissement dans 13 des 33 pays et autres entités dont les données sont disponibles et en fonction d'un barème spécifique dans les 20 autres pays et autres entités. Ils ne perçoivent pas de prime de chef d'établissement dans 13 de ces 20 pays et autres entités, mais en perçoivent une dans 7 d'entre eux (incluse dans le salaire). La rémunération des chefs d'établissement (leur salaire statutaire et leur éventuelle prime de chef d'établissement) peut varier selon les caractéristiques du ou des établissements qu'ils dirigent (l'importance de l'effectif scolarisé, le nombre d'enseignants supervisés, etc.). Elle peut aussi varier selon leurs caractéristiques personnelles et professionnelles, notamment leur ancienneté et les fonctions qu'ils ont à remplir (voir le tableau D3.12 en ligne).

Comme le salaire statutaire des chefs d'établissement varie en fonction d'un grand nombre de critères, cet indicateur analyse leur salaire statutaire au niveau de qualification minimum exigé pour exercer leurs fonctions et le Tableau D3.4 indique uniquement leur salaire minimum et maximum. La prudence est de mise lors de l'interprétation de ces chiffres, car peu de chefs d'établissement perçoivent effectivement ces montants étant donné que leur salaire dépend souvent de nombreux critères.

Dans la moitié environ des pays et autres entités de l'OCDE, le salaire statutaire des chefs d'établissement est similaire dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, mais est dans l'ensemble plus élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire minimum des chefs d'établissement s'élève en moyenne à 55 776 USD dans les pays et autres entités de l'OCDE ; il varie entre 22 101 USD en Lettonie et 112 506 USD au Luxembourg. Leur salaire maximum s'élève à 89 897 USD en moyenne et varie entre 35 019 USD en République tchèque et 157 196 USD au Mexique. La prudence est de rigueur lors de l'interprétation de ces chiffres sur le salaire statutaire des chefs d'établissement, car le salaire minimum et le salaire maximum peuvent correspondre à des types différents d'établissements (voir le Tableau D3.4).

En moyenne, le salaire statutaire maximum des chefs d'établissement au niveau de qualification minimum est supérieur de 79 % à leur salaire statutaire minimum dans l'enseignement primaire et de 68 % et 69 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans les pays et autres entités de l'OCDE. Le salaire statutaire des chefs d'établissement ne passe du simple au double entre le début de carrière et le sommet du barème à l'un de ces niveaux d'enseignement au moins que dans dix pays et entités ; il passe même du simple au triple en Colombie et au Costa Rica (voir le Tableau D3.4).

Le salaire statutaire minimum des chefs d'établissement au niveau de qualification minimum est supérieur au salaire des enseignants en début de carrière (au niveau de qualification le plus courant) dans tous les pays et autres entités de l'OCDE, sauf en Colombie (dans l'enseignement préprimaire et primaire) et au Costa Rica. La différence entre les deux corps de métier augmente avec le niveau d'enseignement : elle s'élève en moyenne à 48 % dans l'enseignement primaire et à 54 % et 56 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans un certain nombre de pays, le salaire statutaire minimum des chefs d'établissement est même supérieur au salaire maximum des enseignants. C'est le cas dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, au Canada, au Danemark, en Écosse (Royaume-Uni), aux États-Unis, en Finlande, en Islande, en Israël, en Italie, au Japon, en Lituanie, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, en République slovaque et en Suède (voir le Graphique D3.4 et le Tableau D3.4).

De même, le salaire statutaire maximum des chefs d'établissement est plus élevé que le salaire maximum des enseignants dans tous les pays et autres entités de l'OCDE dont les données sont disponibles. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire maximum est en moyenne 56 % plus élevé chez les chefs d'établissement que chez les enseignants (au niveau de qualification le plus courant). Le salaire maximum des chefs d'établissement représente plus du double du salaire statutaire des enseignants au sommet du barème en Angleterre (Royaume-Uni), en Écosse (Royaume-Uni), en Islande, au Mexique et en Nouvelle-Zélande (voir le Graphique D3.4 et le Tableau D3.4).

Graphique D3.4. Ratio entre le salaire effectif moyen des chefs d'établissement et leur salaire statutaire minimum et maximum dans le premier cycle du secondaire (2021)

Salaire annuel des chefs d'établissement, établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA

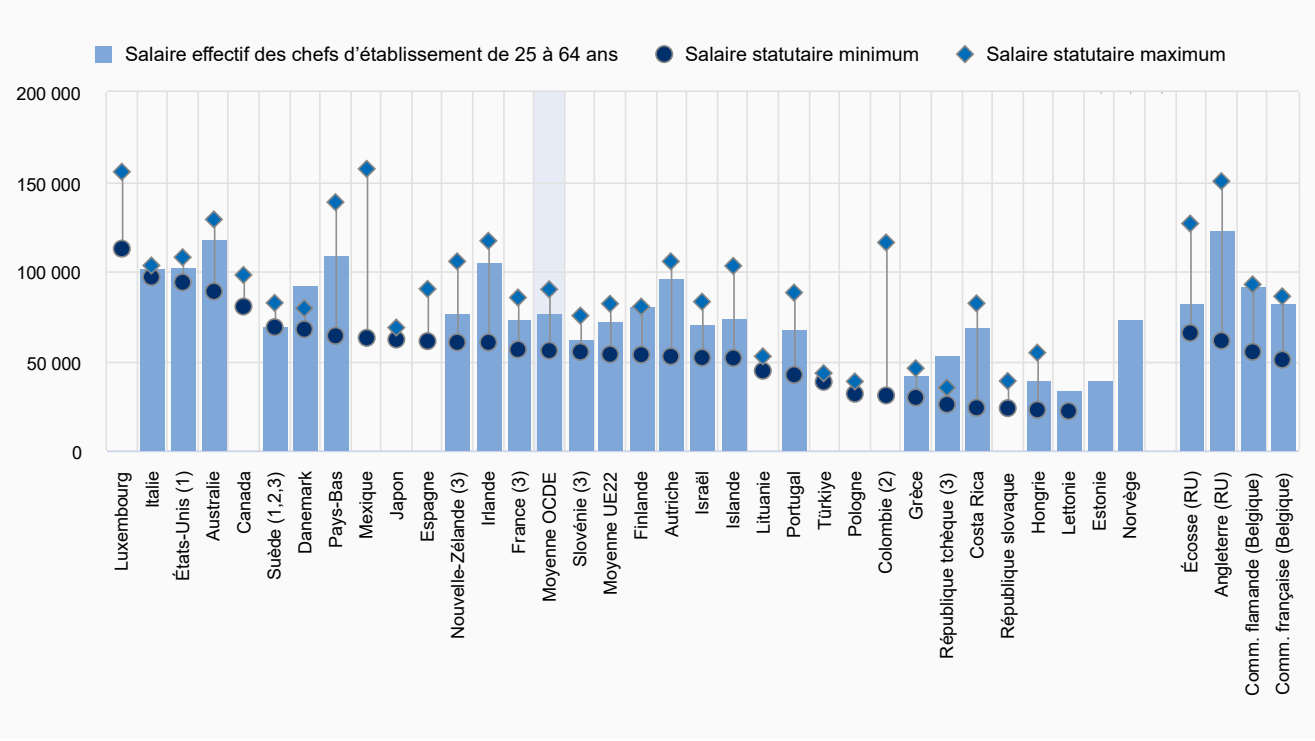

Remarque : le salaire effectif comprend les primes et allocations.
1. Le salaire minimum et maximum correspond au salaire effectif de base.
2. L'année de référence du salaire effectif n'est pas 2021. Consulter le tableau source pour de plus amples informations.
3. L'année de référence du salaire statutaire minimum et maximum n'est pas 2021. Consulter le tableau source pour de plus amples informations.
Les pays et autres entités sont classés par ordre décroissant du salaire minimum des chefs d'établissement.
Source : OCDE (2022), Tableau D3.3 et Base de données de *Regards sur l'éducation*, http://stats.OCDE.org/. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et les notes à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

StatLink https://stat.link/in3fev

Salaire effectif

Dans les pays et autres entités de l'OCDE, le salaire effectif des chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans s'élève en moyenne à 71 462 USD dans l'enseignement primaire, à 76 831 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 83 022 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les chefs d'établissement perçoivent un salaire effectif supérieur à celui des enseignants et leur avantage salarial augmente avec le niveau d'enseignement. Selon les chiffres de 2021, le salaire effectif des chefs d'établissement est en moyenne 52 % plus élevé que celui des enseignants dans l'enseignement primaire et 55 % et 56 % plus élevé dans le premier cycle et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire respectivement (voir le Tableau D3.3).

Les différences varient toutefois sensiblement entre les pays et les niveaux d'enseignement. Les chefs d'établissement sont les plus avantagés par rapport aux enseignants en Angleterre (Royaume-Uni) dans l'enseignement secondaire et en Italie dans l'enseignement primaire et secondaire, où ils gagnent plus de deux fois plus que les enseignants. Leur avantage est le moins élevé, inférieur à 30 %, en Estonie (dans l'enseignement primaire et secondaire), en Finlande (dans l'enseignement préprimaire), en France (dans l'enseignement préprimaire et primaire), en Lettonie (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en Norvège (dans l'enseignement préprimaire). Pour la France, la faiblesse des primes s'explique par le fait que les directeurs d'écoles maternelles et primaires sont des enseignants déchargés d'une partie de leurs fonctions d'enseignement. Ils perçoivent les salaires des enseignants de ce niveau d'enseignement, auxquels s'ajoute une indemnité spécifique de chef d'établissement. Dans d'autres pays, le salaire des chefs d'établissement est nettement plus élevé que celui des enseignants dans l'enseignement secondaire, mais le différentiel salarial entre les deux corps de métier est plus modéré dans l'enseignement primaire. En Irlande par exemple, le salaire effectif des chefs d'établissement est 46 % plus

élevé que celui des enseignants dans l'enseignement primaire, mais 72 % plus élevé dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Au Costa Rica, en Estonie, en Lettonie et en Slovénie, le différentiel salarial est nettement plus important dans l'enseignement préprimaire que dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir le Tableau D3.3 ; voir aussi la variation infranationale dans l'Encadré D3.2).

Les perspectives professionnelles des chefs d'établissement et leur salaire relatif donnent aussi des indications sur les carrières qui s'offrent aux enseignants et sur la rémunération à laquelle ils peuvent s'attendre à plus long terme. Les chefs d'établissement gagnent non seulement plus que les enseignants, mais également, contrairement à ces derniers, plus que dans des corps de métier ou le un niveau de formation est comparable au leur. Ils ont un avantage salarial sur les diplômés de l'enseignement tertiaire à tous les niveaux d'enseignement à l'étude, qui tend à augmenter avec le niveau d'enseignement. Parmi les 17 pays et autres entités de l'OCDE dont les données sont disponibles (au sujet d'un niveau d'enseignement au moins), les chefs d'établissement ne gagnent au moins 5 % de moins que les actifs aussi instruits qu'aux États-Unis et en Hongrie, et dans l'enseignement préprimaire, au Danemark, en Finlande et en Norvège. Ils gagnent en revanche au moins 40 % de plus qu'eux en Angleterre (Royaume-Uni), en Israël (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) et en Nouvelle-Zélande (dans l'enseignement primaire et secondaire) (voir le Tableau D3.2).

Comme dans le cas des enseignants, les données requises pour calculer le salaire relatif des chefs d'établissement ne sont disponibles que dans quelques pays. C'est pourquoi un second indicateur compare le salaire effectif des chefs d'établissement à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année. Selon cet indicateur, les chefs d'établissement gagnent plus que les diplômés de l'enseignement tertiaire à tous les niveaux d'enseignement dans la plupart des pays. Cependant, les chefs d'établissement ne gagnent que 5 % de moins que les diplômés de l'enseignement tertiaire qu'au Danemark (dans l'enseignement préprimaire), en Finlande (dans l'enseignement préprimaire), en Hongrie, en Norvège (dans l'enseignement préprimaire) et en République tchèque (dans l'enseignement préprimaire) (voir le Tableau D3.2).

Encadré D3.2. Variation infranationale du salaire des enseignants et des chefs d'établissement dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire

Le salaire statutaire des enseignants varie en fonction de leur niveau d'enseignement et de leur ancienneté dans tous les pays. Il varie parfois aussi sensiblement entre les entités infranationales, en particulier dans les pays fédéraux où les normes salariales peuvent être définies à l'échelle infranationale. Les données de quatre pays de l'OCDE (la Belgique, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni) illustrent cette variation infranationale.

Dans ces quatre pays, le salaire statutaire varie dans une mesure différente entre les entités infranationales en fonction de l'ancienneté des enseignants et du niveau d'enseignement où ils exercent. En Belgique par exemple, le salaire annuel des enseignants en début de carrière dans l'enseignement primaire varie de 4 % seulement (1 510 USD), de 39 498 USD en Communauté française à 41 008 USD en Communauté flamande, selon les chiffres de 2021. À titre de comparaison, le salaire des enseignants en début de carrière varie le plus (de 81 %, soit 28 070 USD) entre les entités infranationales dans l'enseignement primaire aux États-Unis, entre 34 750 USD en Oklahoma et 62 820 USD dans l'État de New York. Dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants en début de carrière varie le moins en Belgique (de 4 %, de 39 498 USD en Communauté française à 41 008 USD en Communauté flamande au premier cycle, et de 49 105 USD en Communauté française à 51 160 USD en Communauté flamande dans le deuxième) et le plus au Canada (de 89 %, de 31 879 USD au Québec à 60 240 USD dans les Territoires du Nord-Ouest).

En Belgique, les différences de salaire statutaire entre les entités infranationales restent relativement uniformes à tous les niveaux d'enseignement et aux divers stades de la carrière des enseignants. Au Canada et au Royaume-Uni en revanche, les différences de salaire sont du même ordre aux différents niveaux d'enseignement, mais elles sont plus marquées en début de carrière qu'au sommet du barème. Au Royaume-Uni par exemple, le salaire des enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie entre les entités infranationales de 37 % (soit de 11 350 USD) en début de carrière (entre 30 931 USD et 42 280 USD), mais de 4 % seulement (soit de 2 228 USD) au sommet du barème (entre 52 660 USD et 54 889 USD). Aux États-Unis, aucune tendance nette ne se dégage au sujet de la variation du salaire statutaire entre les entités infranationales selon les différents niveaux d'enseignement et stades de la carrière. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire varie le moins en début de carrière, où il est compris entre 36 147 USD et 60 474 USD (soit une différence de 67 % [24 328 USD]), et le plus au sommet du barème, où il est compris entre 45 357 USD et 113 990 USD (soit une différence de 151 % [68 632 USD]).

Le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement varie sensiblement aussi entre les entités infranationales dans les trois pays (la Belgique, les États-Unis et le Royaume-Uni) dont les données de 2021 sont disponibles. Le salaire effectif varie nettement plus entre les entités infranationales chez les chefs d'établissement que chez les enseignants au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, le salaire des enseignants en poste par exemple dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie entre 49 585 USD au Pays de Galles et 55 390 USD en Irlande du Nord, soit une différence de 12 % (5 805 USD). À titre de comparaison, le salaire des chefs d'établissement varie entre 82 718 USD en Écosse et 122 697 USD en Angleterre, soit une différence de 48 % (39 979 USD). Le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement varie nettement moins entre les entités infranationales en Belgique. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire par exemple, le salaire des chefs d'établissement varie entre 97 701 USD en Communauté française et 102 965 USD en Communauté flamande, soit une différence de 5 % (5 263 USD). La variation infranationale du salaire effectif est du même ordre chez les enseignants et les chefs d'établissement aux États-Unis, mais est nettement plus forte qu'en Belgique. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire par exemple, le salaire des chefs d'établissement varie entre 78 294 USD au Dakota du Sud et 151 158 USD dans le New Jersey, soit une différence de 93 % (72 864 USD).

La mesure dans laquelle le salaire effectif (des enseignants et des chefs d'établissement) varie entre les entités infranationales diffère aussi selon le niveau d'enseignement. Au Royaume-Uni, le salaire des chefs d'établissement varie le plus dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (mais la variation est semblable pour les enseignants de différents niveaux d'éducation). Aux États-Unis, le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement varie davantage entre les entités infranationales dans l'enseignement primaire que dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Source : Base de données de *Regards sur l'éducation* (http://stats.oecd.org/).

Évolution du salaire des enseignants depuis 2010

Évolution du salaire statutaire

Entre 2010 et 2021, le salaire statutaire des enseignants (au niveau de qualification le plus courant et après 15 ans d'exercice) a augmenté en valeur réelle (c'est-à-dire après contrôle de la hausse du coût de la vie) dans la plupart des pays dont les données sont disponibles. Les données de cette période ne sont toutefois disponibles sans rupture dans les séries chronologiques que dans deux cinquièmes des pays de l'OCDE. Le salaire statutaire des enseignants a augmenté dans deux tiers environ de ces pays, mais a diminué dans un tiers d'entre eux durant cette période (voir le tableau D3.6 en ligne).

Entre 2010 et 2021, c'est en Grèce que la diminution a été la plus forte en valeur réelle : le salaire statutaire y a diminué dans une mesure pouvant aller jusqu'à 30 % dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire. Le salaire statutaire des enseignants a diminué aussi, mais moins fortement, en Espagne (dans une mesure comprise entre 5 % et 8 %), en Finlande (de 5 % maximum), en Irlande (de l'ordre de 2 %), en Italie (de plus de 5 %), au Japon (de l'ordre de 1 %) et au Portugal (de plus de 5 %). Durant la même période, le salaire statutaire des enseignants a augmenté de plus de 30 % en Israël (dans l'enseignement préprimaire et secondaire) et en République slovaque (voir le Graphique D3.5 et le tableau D3.6 en ligne).

Entre 2015 et 2021, le salaire statutaire des enseignants (au niveau de qualification le plus courant et après 15 ans d'exercice) a augmenté en valeur réelle dans trois quarts environ des pays et autres entités de l'OCDE dont les données de cette période sont comparables à au moins un niveau d'enseignement. En moyenne, le salaire statutaire a augmenté d'environ 3 % dans l'enseignement primaire, 3 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 5 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans les pays et autres entités de l'OCDE dont les données de toutes les années de la période de référence, de 2015 à 2021, sont disponibles. Il a augmenté de plus de 20 % en Israël (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en Lituanie, en République slovaque et en République tchèque (voir le Graphique D3.5 et le tableau D3.6 en ligne).

Le salaire statutaire des enseignants a en revanche diminué légèrement depuis 2015 dans quelques-uns des pays et autres entités à l'étude, à savoir au Canada, en Communauté française de Belgique, au Costa Rica, en Grèce, au Japon et en Norvège (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire). C'est au Costa Rica qu'il a le plus diminué : de 14 % dans l'enseignement préprimaire, de 13 % dans l'enseignement primaire et de plus de 35 % dans l'enseignement secondaire (voir le Graphique D3.5 et le tableau D3.6 en ligne).

Graphique D3.5. Évolution du salaire statutaire des enseignants entre 2010 et 2021 dans le premier cycle du secondaire

Indice de variation du salaire statutaire des enseignants en valeur réelle (2015 = 100)

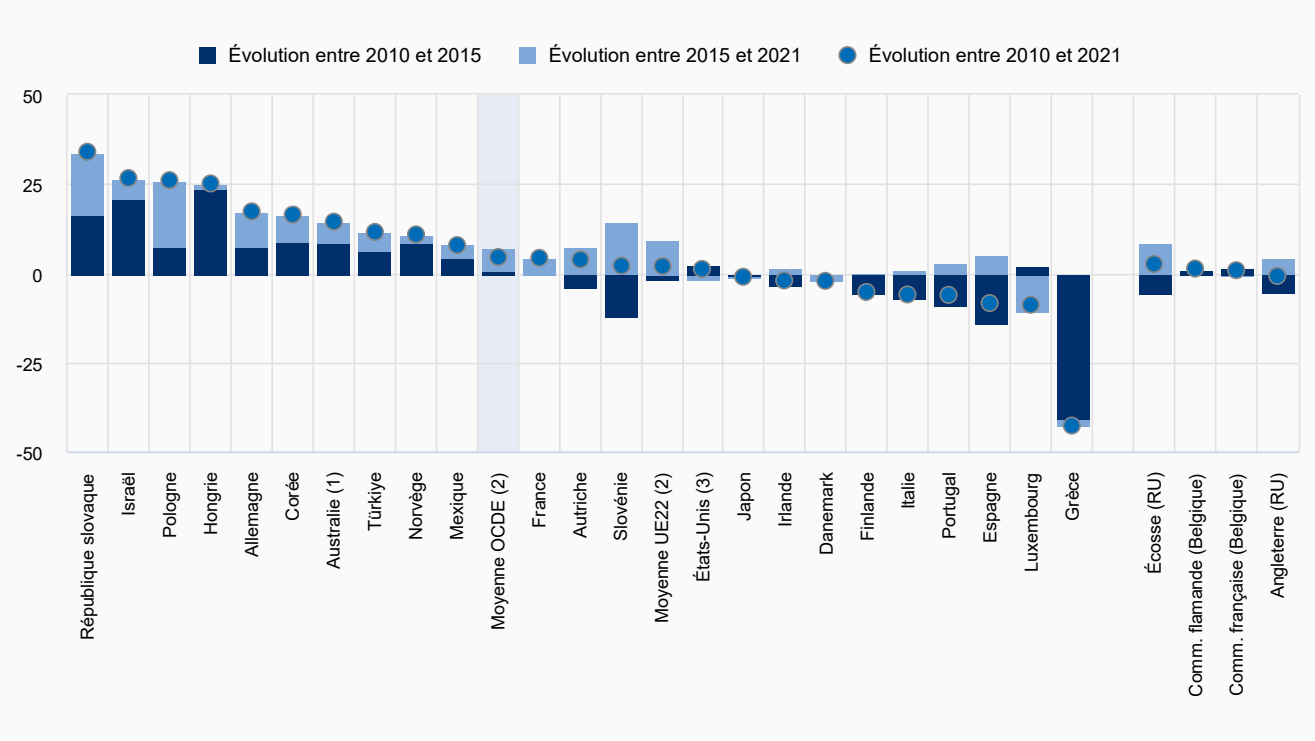

Remarque : l'indice de variation est calculé sur la base du salaire statutaire des enseignants au niveau de qualification le plus courant après 15 ans d'exercice converti en prix constants selon les déflateurs pour la consommation privée.
1. Évolution jusqu'en 2020, et non 2021.
2. Moyenne des pays dont les données des deux périodes de référence sont disponibles.
3. Salaire effectif de base.
Les pays et autres entités sont classés par ordre décroissant de l'évolution de l'indice entre 2000 et 2021.
Source : OCDE (2022), tableau D3.6 en ligne, http://stats.oecd.org. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et les notes à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

StatLink https://stat.link/s18zrt

Évolution du salaire effectif

Entre 2010 et 2020, le salaire effectif des enseignants a augmenté en valeur réelle dans la plupart des pays dont les données sont disponibles. Il a augmenté dans deux tiers environ des pays dont les données tendancielles sont disponibles, mais diminué dans un tiers d'entre eux durant cette période. Toutefois, les données sur le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans ne sont disponibles sans rupture dans les séries chronologiques de cette période que dans un pays de l'OCDE sur trois (voir le tableau D3.7 en ligne).

Le salaire effectif a dans l'ensemble augmenté entre 2010 et 2020 dans les pays dont les données sont disponibles sans rupture dans les séries chronologiques. Il a augmenté de plus de 20 % à tous les niveaux d'enseignement en Hongrie et en République tchèque et dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Islande. En Suède, il a augmenté de 19 % dans l'enseignement préprimaire et de 22-29 % dans l'enseignement primaire et secondaire. Le salaire effectif n'a diminué à un niveau d'enseignement au moins que dans cinq pays et autres entités. Il a diminué en valeur réelle de plus de 6 % en Angleterre (Royaume-Uni) et de 12 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Communauté flamande de Belgique (voir le tableau D3.7 en ligne).

Entre 2015 et 2020, le salaire effectif des enseignants a augmenté en valeur réelle dans trois quarts environ des pays et autres entités de l'OCDE dont les données tendancielles sont comparables à au moins un niveau d'enseignement. En moyenne, le salaire effectif a augmenté de 2 % dans l'enseignement primaire et de 2 % et 5 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire entre 2015 et 2020 dans les pays et autres entités de l'OCDE dont les données de toutes les années de référence sont disponibles. Il a augmenté de plus de 20 % en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, en République slovaque et en République tchèque (voir le tableau D3.7 en ligne).

Formation du salaire de base et des primes : incitations et allocations

Le salaire statutaire des enseignants et des chefs d'établissement, qui est basé sur des barèmes, n'est qu'une composante de leur rémunération totale. Les systèmes d'éducation accordent aussi aux enseignants et aux chefs d'établissement des primes, des incitations et autres gratifications. Il peut s'agir d'avantages en espèces ou en nature, par exemple la réduction du nombre d'heures de cours. Les instances responsables du choix des critères utilisés pour calculer le salaire de base diffèrent (voir les tableaux D3.10 et D3.11 en ligne).

Les critères relatifs aux primes et avantages varient selon les pays. Dans la grande majorité des pays et autres entités, les missions principales des enseignants (enseigner, préparer les cours, superviser les élèves et corriger leurs copies, participer aux travaux administratifs d'ordre général, communiquer avec les parents et collaborer avec des collègues) valent rarement l'octroi de primes ou de compléments de salaire (voir le tableau D3.8 en ligne). Les enseignants peuvent aussi avoir à assumer certaines responsabilités ou à s'acquitter de certaines missions sans compensation (voir les missions et responsabilités des enseignants dans l'indicateur D4). Les enseignants qui assument d'autres responsabilités peuvent toutefois souvent prétendre à des avantages sous l'une ou l'autre forme.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants investis dans la gestion de leur établissement en plus de leur charge d'enseignement ont droit à une compensation dans trois cinquièmes des pays et autres entités dont les données sont disponibles. Il est également courant d'accorder des primes, annuelles ou ponctuelles, aux enseignants qui s'occupent de plus de classes ou qui donnent plus de cours que prévu dans leur contrat de travail à temps plein, qui sont professeurs principaux ou qui s'acquittent de missions spéciales, par exemple celles relatives à la supervision d'enseignants stagiaires (voir le tableau D3.8 en ligne).

Des primes ponctuelles ou annuelles ou une augmentation du salaire de base sont également accordées aux enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire qui se distinguent par une performance remarquable dans trois cinquièmes environ des pays et autres entités de l'OCDE dont les données sont disponibles. Les enseignants peuvent aussi recevoir des primes s'ils enseignent dans des conditions particulières, par exemple s'ils prennent en charge des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation dans des établissements classiques ou qu'ils sont en poste dans des régions reculées, huppées ou défavorisées (voir le tableau D3.8 en ligne).

Des primes peuvent également être accordées aux chefs d'établissement en fonction de certains critères, mais dans un éventail de missions et de responsabilités plus restreint que celui des enseignants. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, quelques pays ne proposent pas de telles primes aux chefs d'établissement, à savoir l'Australie, l'Autriche, la Communauté française de Belgique et le Portugal (voir le tableau D3.9 en ligne).

Dans un quart environ des 32 pays et autres entités dont les données sont disponibles, les chefs d'établissement perçoivent un complément de salaire s'ils font des heures supplémentaires ou exercent des fonctions de gestion en plus de leurs responsabilités normales de chef d'établissement. Dans la moitié environ des pays et autres entités, les enseignants qui assument des responsabilités supplémentaires perçoivent une compensation, contrairement aux chefs d'établissement qui ne peuvent prétendre à aucune compensation, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir les tableaux D3.8 et D3.9 en ligne). La mesure dans laquelle les chefs d'établissement qui assument des responsabilités supplémentaires reçoivent une compensation et les responsabilités concernées varient entre les pays. Comme dans le cas des enseignants (voir ci-dessus), un certain nombre de ces responsabilités et missions font partie intégrante de la fonction de chef d'établissement et ne donnent droit à aucune compensation dans plusieurs pays, dont la Grèce.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les chefs d'établissement qui se distinguent par une performance remarquable perçoivent une prime au même titre que les enseignants dans plus d'un tiers des pays et autres entités dont les données sont disponibles. Toutefois, la performance remarquable vaut une prime aux enseignants, mais pas aux chefs d'établissement, en Angleterre (Royaume-Uni), en Autriche, en Israël, au Portugal et en Türkiye. C'est l'inverse en Colombie et en Espagne, où les chefs d'établissement, mais pas les enseignants, peuvent recevoir une prime s'ils se distinguent par une performance remarquable. En Espagne, cette prime est accordée après une évaluation positive et peut être versée pendant le reste de la carrière. En France, les chefs d'établissement reçoivent tous les trois ans une partie de leur prime en fonction des conclusions d'un entretien professionnel (voir les tableaux D3.8 et D3.9 en ligne).

Travailler dans une région défavorisée, reculée ou huppée peut valoir un complément de salaire tant aux enseignants qu'aux chefs d'établissement dans la moitié des pays et autres entités dont les données sont disponibles ; en Australie, cette prime est toutefois réservée aux enseignants (voir les tableaux D3.8 et D3.9 en ligne).

Encadré D3.3. Ratio entre le salaire des enseignants en début de carrière dans le premier cycle du secondaire et la rémunération des jeunes diplômés de l'enseignement tertiaire (2018)

Comparer le salaire des enseignants débutants et la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire en début de carrière permet de cerner l'attractivité de la profession d'enseignant pour les jeunes diplômés. En vus d'analyse, la rémunération de référence est celle perçue en 2018 par les actifs occupés à temps plein toute l'année diplômés en licence, ou équivalent, depuis peu ; quant aux enseignants, c'est leur salaire statutaire en début de carrière dans le premier cycle de l'enseignement secondaire qui a été retenu dans la comparaison.

Les enseignants n'ont rien à envier aux diplômés de l'enseignement tertiaire en début de carrière, mais la tendance s'inverse sous l'effet de l'ancienneté dans les dix pays et autres entités disposant de données sur le salaire des enseignants en début de carrière dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (Graphique D3.6) et la rémunération des jeunes diplômés de l'enseignement tertiaire. La rémunération de ces derniers augmente en effet progressivement.

Graphique D3.6. Ratio entre le salaire des enseignants en début de carrière dans le premier cycle du secondaire et la rémunération des diplômés du tertiaire, selon l'intervalle depuis l'obtention du diplôme (2018)

Ratio entre le salaire des enseignants en début de carrière et la rémunération des diplômés du tertiaire occupés à temps plein toute l'année

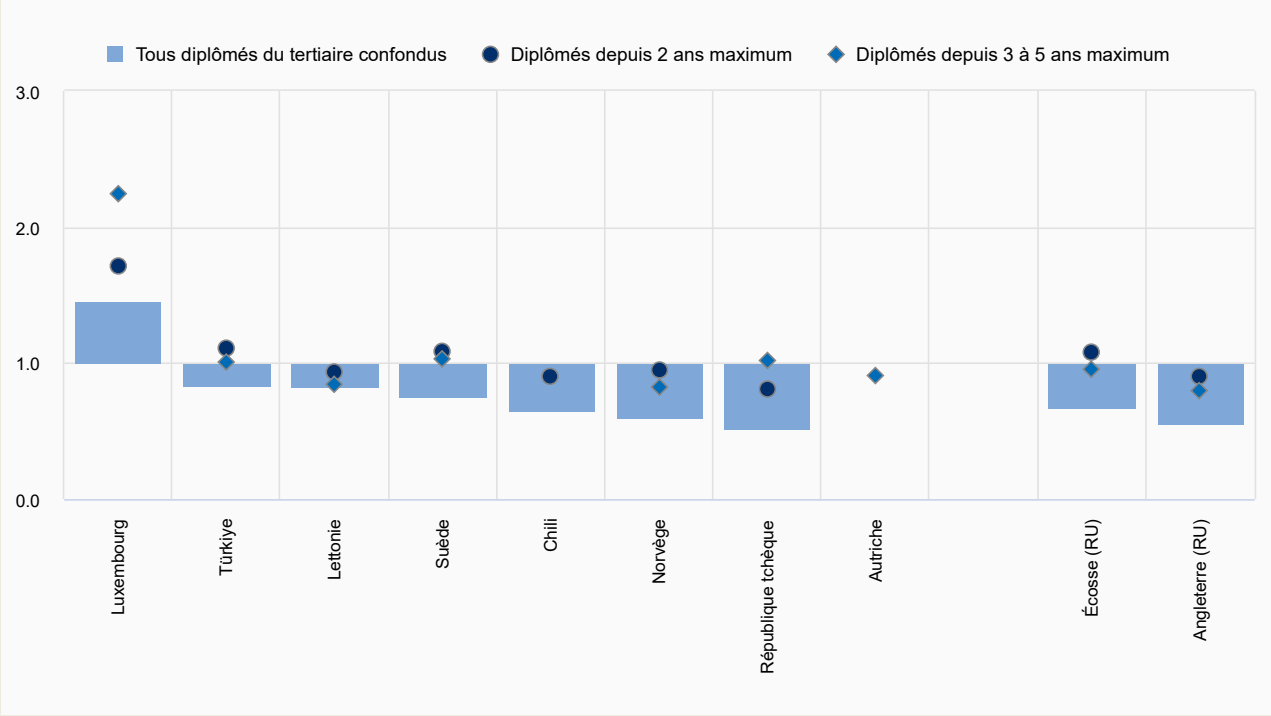

Remarque : les données se réfèrent au ratio des salaires, en utilisant les salaires annuels moyens (y compris les primes et les indemnités) des enseignants et des chefs d'établissement dans les institutions publiques dans l'effectif occupé à temps plein toute l'année, diplômés de l'enseignement tertiaire, selon l'intervalle depuis l'obtention du diplôme.
Les pays et autres entités sont classés par ordre décroissant du ratio entre le salaire des enseignants et la rémunération des 25-64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année.
Source : OCDE (2022), Base de données de *Regards sur l'éducation* (http://stats.oecd.org). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et les notes à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

StatLink https://stat.link/974rsq

Le salaire des enseignants en début de carrière est supérieur à la rémunération moyenne des actifs occupés à temps plein toute l'année diplômés en licence deux ans plus tôt maximum dans quatre des dix pays et autres entités à l'étude.

L'intervalle depuis l'obtention du diplôme a un effet sensible sur la rémunération de ces diplômés, et donc sur le salaire relatif des enseignants, mais cet effet varie entre les pays. Le salaire des enseignants en début de carrière est supérieur à la rémunération moyenne des actifs occupés à temps plein toute l'année diplômés en licence non seulement deux ans plus tôt maximum, mais aussi entre trois et cinq ans plus tôt maximum au Luxembourg, en Suède et en Türkiye. En Écosse (Royaume-Uni) par contre, le salaire des enseignants en début de carrière est supérieur à la rémunération moyenne des actifs occupés à temps plein toute l'année qui ont obtenu leur diplôme de licence deux ans auparavant maximum, mais pas entre trois et cinq ans auparavant (voir le Graphique D3.6).

Le niveau de qualification le plus souvent exigé à l'accès à la profession d'enseignant varie aussi dans ce groupe. Les enseignants doivent au moins être titulaires d'un diplôme de licence, ou équivalent, en Angleterre (Royaume-Uni), en Autriche, au Chili, en Écosse (Royaume-Uni), en Lettonie, en Norvège et en Türkiye, mais d'un master, ou équivalent, au Luxembourg, en République tchèque et en Suède. Comme la rémunération des diplômés tend à être plus élevée après un master qu'après une licence, il serait logique que le salaire des enseignants en début de carrière soit inférieur à la rémunération associée au master ou équivalent des diplômés de programmes de licence ou équivalent. Cette hypothèse se confirme dans les faits. En début de carrière, les enseignants gagnent un pourcentage de la rémunération moyenne des diplômés disposant d'un master depuis deux ans maximum égal à 185 % au Luxembourg, à 92 % en Suède et à 68 % en Lettonie. C'est systématiquement inférieur aux chiffres obtenus au sujet des titulaires d'un diplôme de licence (annexe 3, tableau X3.D3.8).

Définitions

Par **enseignants**, on entend le personnel qualifié impliqué directement dans l'instruction des élèves. Cette catégorie englobe les enseignants qui ont une charge de cours, qui dispensent un enseignement spécialisé, qui prennent en charge des élèves ou étudiants constituant une classe entière dans une salle de classe ou réunis en petits groupes dans une salle spécialisée ou qui donnent des cours particuliers dans une salle de classe ou un autre local.

Par **chefs d'établissement**, on entend toutes les personnes dont la fonction principale ou majeure est de diriger un établissement d'enseignement ou un groupe d'établissements d'enseignement, seules ou au sein d'un organe administratif tel qu'un conseil de direction. Les chefs d'établissement sont les responsables principaux de la direction, de la gestion et de l'administration de leur établissement.

Le **salaire effectif des enseignants et chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans** est le salaire annuel moyen, avant impôt, perçu par les enseignants et chefs d'établissement de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein. Du point de vue des salariés, il s'agit du salaire brut, car il inclut la part de leurs cotisations de sécurité sociale et de retraite (même si elle est déduite automatiquement par l'employeur de leur salaire brut). Les cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite ne sont en revanche pas incluses. Sont également inclus dans le salaire effectif les avantages financiers tels que les primes au titre de la fonction de chef d'établissement, les primes annuelles et les primes au titre des résultats ainsi que les montants versés pendant les vacances et les congés de maladie. Les autres revenus, tels que les prestations sociales, les revenus mobiliers, etc., qui sont sans rapport avec la profession d'enseignant, ne sont pas inclus.

La **rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire** correspond à la rémunération annuelle moyenne des diplômés du niveau 5, 6, 7 ou 8 de la CITE âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année.

Le **salaire maximum** correspond au salaire annuel prévu à l'échelon le plus élevé du barème applicable aux enseignants exerçant à temps plein (à un niveau de qualification reconnu dans le système de rémunération).

Le **salaire des enseignants après 15 ans d'exercice** correspond au salaire annuel prévu des enseignants travaillant à temps plein. Le salaire statutaire correspond au salaire des enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif à un niveau de qualification reconnu par le système de rémunération (niveau de qualification minimum, le plus courant ou maximum).

Le **salaire des enseignants en début de carrière** correspond au salaire annuel moyen brut en début de carrière des enseignants travaillant à temps plein à un niveau de qualification donné (minimum, le plus courant ou maximum) reconnu par le système de rémunération.

Le **salaire statutaire** est la rémunération prévue dans les barèmes officiels. Le salaire indiqué est le salaire brut (soit la rémunération versée par l'employeur), hors cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite, conformément aux

barèmes salariaux en vigueur. Le salaire mentionné est celui dit « avant impôt », c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu.

Méthodologie

Les données sur le salaire des enseignants en poste dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire se rapportent uniquement à la filière générale.

Les salaires sont convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation privée telles qu'elles figurent dans la Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux. La période de référence du salaire des enseignants s'étend du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. L'année de référence des PPA est l'année scolaire 2020/21, sauf dans quelques pays de l'hémisphère Sud (l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par exemple) où l'année scolaire va de janvier à décembre. Dans ces pays, l'année de référence est l'année civile (2021, par exemple). Les tableaux où les salaires sont indiqués en devise nationale figurent à l'annexe 2. L'évolution du salaire des enseignants est calculée après conversion des montants aux prix de 2015 au moyen du déflateur de la consommation privée (voir les tableaux D3.6 et D3.7 en ligne).

Dans la plupart des pays, le niveau de qualification le plus courant des enseignants est déterminé selon le principe de la majorité absolue (et correspond au niveau de qualification du pourcentage le plus élevé d'enseignants).

Dans le tableau D3.2, le salaire des enseignants (colonnes nos 2 à 5) et des chefs d'établissement (colonnes nos 10 à 13) est comparé à la rémunération annuelle moyenne pondérée des 25-64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année. Le coefficient de pondération de chaque pays est déterminé sur la base du pourcentage d'enseignants et de chefs d'établissement diplômés de chaque niveau de l'enseignement tertiaire (voir les tableaux X2.8 et X2.9 à l'annexe 2). Les ratios sont calculés dans les pays dont ces données sont disponibles. Lorsque la rémunération des actifs ne se rapporte pas à 2021, l'année de référence du salaire des enseignants et des chefs d'établissement, elle est ajustée à 2021 à l'aide d'un déflateur. Tous les autres ratios indiqués dans le tableau D3.2 et le tableau D3.5 (en ligne) sont calculés sur la base de tous les actifs diplômés de l'enseignement tertiaire, et non sur la base de moyennes pondérées. La rémunération des actifs occupés correspond à celle de tous les actifs occupés, y compris les enseignants, durant la période de référence. Comme les enseignants représentent une part importante des actifs occupés dans la plupart des pays, leur salaire peut affecter la rémunération moyenne des actifs occupés.

Voir le *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018* (OCDE, 2018[5]) pour de plus amples informations. Voir les notes spécifiques aux pays à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

Source

Les données sur le salaire et les primes des enseignants et des chefs d'établissement proviennent de la collecte de données sur la rémunération des enseignants et des chefs d'établissement menée conjointement par l'OCDE et Eurydice en 2021. Elles se rapportent à l'année scolaire 2020/21 et suivent les politiques officielles appliquées dans les établissements publics. Les données sur la rémunération des actifs proviennent de la collecte de données habituelle du réseau LSO (Labour Market and Social Outcomes of Learning) de l'OCDE, qui est chargé d'élaborer les données relatives aux retombées de l'enseignement sur l'économie, le marché du travail et la société.

Références

Johnes, G. et J. Johnes (2004), *International Handbook on the Economics of Education*, Edward Elgar, Cheltenham, UK, and Northampton, MA. [3]

OCDE (2020), *Regards sur l'éducation 2020 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/7adde83a-fr. [4]

OCDE (2019), *Regards sur l'éducation 2019 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/6bcf6dc9-fr. [2]

OCDE (2018), *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018 : Concepts, normes, définitions et classifications*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264305380-fr. [5]

OCDE (2005), *Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, Politiques d'éducation et de formation, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264018051-fr. [1]

Tableaux de l'indicateur D3

Tableaux de l'indicateur D3. Combien les enseignants et les chefs d'établissement gagnent-ils ?

Tableau D3.1.	Salaire statutaire des enseignants au niveau de qualification le plus courant à différents stades de leur carrière (2021)
Tableau D3.2.	Ratio entre le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement et la rémunération des diplômés du tertiaire (2021)
Tableau D3.3.	Salaire effectif moyen des enseignants et des chefs d'établissement (2021)
Tableau D3.4	Salaire statutaire minimum et maximum des chefs d'établissement au niveau de qualification minimum (2021)
WEB Tableau D3.5	*Ratio entre le salaire effectif des enseignants et la rémunération des diplômés du tertiaire, selon le groupe d'âge et le sexe (2021)*
WEB Tableau D3.6	*Évolution du salaire statutaire des enseignants au niveau de qualification le plus courant et après 15 ans d'exercice (entre 2000 et 2005 et 2021)*
WEB Tableau D3.7	*Évolution du salaire effectif moyen des enseignants (entre 2000, 2005 et 2010 et 2021)*
WEB Tableau D3.8	*Critères de calcul du salaire de base et des primes des enseignants dans le réseau public, selon le niveau d'enseignement (2021)*
WEB Tableau D3.9	*Critères de calcul du salaire de base et des primes des chefs d'établissement dans le réseau public, selon le niveau d'enseignement (2021)*
WEB Tableau D3.10	*Instance responsable du choix des critères de calcul du salaire de base et des primes des enseignants, selon le niveau d'enseignement (2021)*
WEB Tableau D3.11.	*Instance responsable du choix des critères de calcul du salaire de base et des primes des chefs d'établissement, selon le niveau d'enseignement (2021)*
WEB Tableau D3.12.	*Structure du système de rémunération des chefs d'établissement (2021)*

StatLink https://stat.link/u63hkm

Date butoir pour les données : 17 juin 2022. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne (http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en). D'autres données désagrégées sont également disponibles dans la Base de données de *Regards sur l'éducation* (http://stats.oecd.org).

Tableau D3.1. Salaire statutaire des enseignants au niveau de qualification le plus courant à différents stades de leur carrière (2021)

Salaire annuel des enseignants, dans les établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée

		Préprimaire				Primaire				Premier cycle du secondaire en filière générale				Deuxième cycle du secondaire en filière générale			
		Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire au sommet du barème	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire au sommet du barème	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire au sommet du barème	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire au sommet du barème
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
OCDE	**Pays**																
	Australie	46 770	68 072	70 036	72 461	46 988	67 068	68 608	74 335	46 987	66 911	68 440	74 454	46 987	66 911	68 440	74 454
	Autriche	m	m	m	m	47 995	51 726	57 638	83 892	47 853	54 089	60 420	89 610	47 914	58 507	65 749	95 230
	Canada	m	m	m	m	40 722	68 736	70 331	70 331	40 722	68 736	70 331	70 331	40 722	68 736	70 331	70 331
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Colombie[1]	23 619	43 073	43 073	49 534	23 619	43 073	43 073	49 534	23 619	43 073	43 073	49 534	23 619	43 073	43 073	49 534
	Costa Rica	26 241	30 824	33 115	39 990	26 501	31 130	33 445	40 389	27 310	32 084	34 471	41 632	27 310	32 084	34 471	41 632
	République tchèque	23 914	24 886	25 535	28 372	25 616	27 237	28 453	33 560	25 616	27 318	28 534	33 803	25 616	27 318	28 534	33 722
	Danemark	46 955	53 264	53 264	53 264	54 130	60 090	62 301	62 301	54 405	60 833	62 901	62 901	50 653	65 827	65 827	65 827
	Estonie	a	a	a	a	25 448	a	a	a	25 448	a	a	a	25 448	a	a	a
	Finlande[2]	32 525	35 465	35 803	35 803	37 073	42 774	45 772	48 518	39 824	45 948	49 168	52 118	42 089	50 539	53 061	56 245
	France[3]	32 619	37 628	40 043	57 885	32 619	37 628	40 043	57 885	35 709	40 718	43 133	61 282	35 709	40 718	43 133	61 282
	Allemagne	m	m	m	m	69 599	80 097	85 049	90 970	77 358	88 001	92 566	100 962	80 911	91 424	95 933	110 050
	Grèce	20 410	24 821	27 026	40 259	20 410	24 821	27 026	40 259	20 410	24 821	27 026	40 259	20 410	24 821	27 026	40 259
	Hongrie	17 058	19 212	20 635	29 173	17 058	19 212	20 635	29 173	17 058	19 212	20 635	29 173	17 058	21 346	22 928	32 415
	Islande	42 593	43 306	45 371	46 451	42 593	43 306	45 371	46 451	42 593	43 306	45 371	46 451	39 978	43 843	48 216	48 216
	Irlande	a	a	a	a	37 017	56 484	62 337	71 899	37 017	58 506	62 948	72 510	37 017	58 506	62 948	72 510
	Israël	26 638	33 963	37 891	65 509	23 572	29 909	33 671	54 842	23 684	30 858	36 244	57 366	27 893	32 438	39 245	56 280
	Italie	32 963	36 141	39 563	47 990	32 963	36 141	39 563	47 990	35 428	39 130	43 015	52 697	35 428	40 063	44 212	55 077
	Japon	m	m	m	m	29 820	42 244	49 356	61 067	29 820	42 244	49 356	61 067	29 820	42 244	49 356	62 670
	Corée	34 123	51 508	60 185	95 780	34 123	51 508	60 185	95 780	34 185	51 570	60 247	95 842	34 185	51 570	60 247	95 842
	Lettonie	16 534	a	a	a	16 534	a	a	a	16 534	a	a	a	16 534	a	a	a
	Lituanie	30 827	31 823	35 392	40 287	30 827	31 823	35 392	40 287	30 827	31 823	35 392	40 287	30 827	31 823	35 392	40 287
	Luxembourg	71 812	92 877	104 846	126 868	71 812	92 877	104 846	126 868	81 387	101 734	112 266	141 470	81 387	101 734	112 266	141 470
	Mexique	21 948	27 681	34 704	43 709	21 948	27 681	34 704	43 709	27 899	35 227	44 349	55 633	55 272	63 694	67 968	67 968
	Pays-Bas	45 594	60 394	70 899	85 360	45 594	60 394	70 899	85 360	48 336	73 498	84 315	98 654	48 336	73 498	84 315	98 654
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	34 488	52 699	52 699	52 699	34 488	52 699	52 699	52 699	34 488	52 699	52 699	52 699
	Norvège	38 716	47 186	47 186	47 656	42 499	50 677	50 677	54 451	42 499	50 677	50 677	54 451	50 216	55 524	55 524	61 443
	Pologne	19 622	26 243	32 040	33 398	19 622	26 243	32 040	33 398	19 622	26 243	32 040	33 398	19 622	26 243	32 040	33 398
	Portugal	34 400	41 861	44 413	74 255	34 400	41 861	44 413	74 255	34 400	41 861	44 413	74 255	34 400	41 861	44 413	74 255
	République slovaque[4]	13 549	15 457	15 824	17 705	16 788	18 870	19 329	21 622	16 788	18 870	19 329	21 622	16 788	18 870	19 329	21 622
	Slovénie[4]	31 001	36 826	46 466	53 699	31 001	38 176	48 203	57 831	31 001	38 176	48 203	57 831	31 001	38 176	48 203	57 831
	Espagne	43 684	47 428	50 548	62 368	43 684	47 428	50 548	62 368	48 796	52 993	56 428	69 499	48 796	52 993	56 428	69 499
	Suède[1, 4, 5, 6]	42 217	44 247	44 656	49 176	42 727	47 542	49 232	56 757	44 003	48 722	50 686	58 287	44 258	49 104	50 890	59 053
	Suisse[1]	56 405	70 184	m	86 311	60 948	75 787	m	92 671	67 837	86 538	m	103 952	76 393	98 652	m	117 580
	Türkiye	33 719	34 719	34 256	36 779	33 719	34 719	34 256	36 779	34 828	35 828	35 365	37 887	34 828	35 828	35 365	37 887
	États-Unis[6]	42 381	55 291	63 625	79 478	42 723	56 582	63 531	74 214	43 466	59 374	67 626	77 596	43 438	59 335	66 750	76 055
	Autres entités																
	Comm. flamande (Belgique)	41 008	51 423	57 893	72 989	41 008	51 423	57 893	72 989	41 008	51 423	57 893	72 989	51 160	65 204	74 357	92 663
	Comm. française (Belgique)	39 498	49 356	55 553	67 945	39 498	49 356	55 553	67 945	39 498	49 356	55 553	67 945	49 105	62 555	71 321	85 930
	Angleterre (RU)	34 211	a	54 889	54 889	34 211	a	54 889	54 889	34 211	a	54 889	54 889	34 211	a	54 889	54 889
	Écosse (RU)	42 280	53 068	53 068	53 068	42 280	53 068	53 068	53 068	42 280	53 068	53 068	53 068	42 280	53 068	53 068	53 068
	Moyenne OCDE	34 245	42 684	45 253	55 999	36 099	46 286	49 245	59 911	37 466	48 431	51 246	62 685	39 020	50 770	53 268	64 987
	Moyenne UE22	33 108	39 939	43 746	53 313	36 053	44 591	49 022	59 783	37 640	47 144	51 507	63 054	38 197	48 863	53 273	65 399
Partenaires	**Argentine**	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Brésil[7]	14 345	m	m	m	14 345	m	m	m	14 345	m	m	m	14 345	m	m	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Arabie saoudite	49 942	m	m	m	49 942	m	m	m	49 942	m	m	m	54 546	m	m	m
	Afrique du Sud	m	m	m	m	57 893	m	m	m	57 893	m	m	m	57 893	m	m	m
	Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : le niveau de qualification le plus courant des enseignants est défini dans une acception large, selon le niveau d'enseignement type (de la CITE) dont ils sont diplômés et d'autres critères. Sa définition est propre à chacun des quatre stades de la carrière retenus dans ce tableau. Dans de nombreux cas, le niveau de qualification minimum correspond au niveau de qualification le plus courant (voir le tableau X3.D3.2 à l'annexe 3). Consulter l'annexe 2 et les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données sont disponibles dans la Base de données de *Regards sur l'éducation* (http://stats.oecd.org).

1. Année de référence : 2020.
2. Les enseignants en poste dans les jardins d'enfants, majoritaires, sont inclus dans l'enseignement préprimaire.
3. Y compris la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
4. Y compris dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire des enseignants en poste en filière professionnelle (uniquement ceux chargés de matières générales en Slovénie et en Suède).
5. Hors cotisations de sécurité sociale et de retraite à charge des salariés.
6. Salaire effectif de base.
7. Année de référence : 2019.

Source : OCDE (2022). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et les notes à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink https://stat.link/nzy3cr

Tableau D3.2. Ratio entre le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement et la rémunération des diplômés du tertiaire (2021)

Ratio entre le salaire annuel moyen (primes et allocations comprises) des enseignants et des chefs d'établissement dans le réseau public et la rémunération d'actifs avec le même niveau d'enseignement (moyenne pondérée) et la rémunération des diplômés du tertiaire occupés à temps plein

			Enseignants								Chefs d'établissement							
			Ratio entre leur salaire effectif et la rémunération des 25-64 ans aussi instruits occupés à temps plein toute l'année (moyenne pondérée)				Ratio entre leur salaire effectif et la rémunération des 25-64 ans diplômés du tertiaire occupés à temps plein toute l'année (niveaux 5 à 8 de la CITE)				Ratio entre leur salaire effectif et la rémunération des 25-64 ans aussi instruits occupés à temps plein toute l'année (moyenne pondérée)				Ratio entre leur salaire effectif et la rémunération des 25-64 ans diplômés du tertiaire occupés à temps plein toute l'année (niveaux 5 à 8 de la CITE)			
		Année de référence des données les plus récentes sur la rémunération des diplômés du tertiaire	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire en filière générale	Deuxième cycle du secondaire en filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire en filière générale	Deuxième cycle du secondaire en filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire en filière générale	Deuxième cycle du secondaire en filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire en filière générale	Deuxième cycle du secondaire en filière générale
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
OCDE	**Pays**																	
	Australie	2020	a	m	m	m	1.05	0.98	0.99	0.99	m	m	m	m	1.44	1.60	1.85	1.86
	Autriche	2020	m	m	m	m	m	0.72	0.81	0.93	m	m	m	m	m	1.02	1.09	1.36
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Costa Rica	2020	m	m	m	m	1.19	1.23	1.47	1.47	m	m	m	m	2.00	1.81	2.11	2.11
	République tchèque[1]	2020	0.76	0.73	0.72	0.75	0.60	0.74	0.74	0.77	1.05	1.10	1.10	1.17	0.86	1.14	1.14	1.22
	Danemark	2020	m	m	m	0.79	0.65	0.79	0.79	0.92	0.93	1.24	1.24	1.34	0.85	1.14	1.14	1.55
	Estonie	2020	0.74	0.88	0.87	0.85	0.70	0.90	0.90	0.90	0.95	1.05	1.05	1.05	1.01	1.13	1.13	1.13
	Finlande	2019	0.74	0.76	0.85	0.95	0.67	0.88	0.98	1.10	0.90	1.06	1.23	1.26	0.85	1.22	1.43	1.48
	France[2]	2018	0.78	0.76	0.83	0.93	0.80	0.78	0.87	0.97	0.96	0.96	m	m	0.98	0.98	1.32	1.32
	Allemagne	2020	m	0.86	0.95	1.00	m	0.91	1.00	1.05	m	m	m	m	m	m	m	m
	Grèce[3]	2018	0.72	0.72	0.73	0.73	0.73	0.73	0.76	0.76	0.96	0.96	0.99	0.99	0.99	0.99	1.10	1.10
	Hongrie	2020	0.63	0.62	0.62	0.57	0.57	0.60	0.60	0.65	0.89	0.90	0.90	0.90	0.82	0.88	0.88	0.94
	Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Irlande	2019	m	m	m	m	m	0.99	1.03	1.03	m	m	m	m	m	1.45	1.77	1.77
	Israël	2019	0.81	0.78	0.80	0.91	0.85	0.85	0.92	1.00	a	1.19	1.14	1.42	a	1.53	1.48	1.73
	Italie	2018	m	m	m	m	0.68	0.68	0.73	0.78	a	m	m	m	a	1.73	1.73	1.73
	Japon	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Lettonie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Lituanie[4]	2018	m	m	m	m	1.31	1.31	1.31	1.31	m	m	m	m	m	m	m	m
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Pays-Bas	2020	0.76	0.76	0.88	0.88	0.72	0.72	0.87	0.87	1.01	1.01	1.16	1.16	1.01	1.01	1.20	1.20
	Nouvelle-Zélande[1]	2020	m	0.94	0.94	1.00	m	0.92	0.92	1.00	m	1.48	1.56	1.73	m	1.36	1.45	1.58
	Norvège	2020	0.75	0.81	0.81	0.80	0.68	0.75	0.75	0.81	0.95	1.09	1.09	1.22	0.86	1.01	1.01	1.24
	Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Portugal	2019	m	m	m	m	1.50	1.37	1.33	1.44	m	m	m	m	1.95	1.95	1.95	1.95
	République slovaque	2020	m	m	m	m	0.58	0.77	0.77	0.80	m	m	m	m	m	m	m	m
	Slovénie[1]	2020	0.78	0.83	0.85	0.85	0.72	0.88	0.90	0.95	1.32	1.15	1.15	1.22	1.31	1.29	1.29	1.37
	Espagne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Suède[1]	2020	0.78	0.81	0.77	0.76	0.71	0.81	0.84	0.85	1.16	1.16	1.16	1.13	1.05	1.16	1.16	1.18
	Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Türkiye	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	États-Unis	2020	0.51	0.52	0.54	0.56	0.57	0.59	0.61	0.64	0.79	0.80	0.83	0.85	1.01	1.02	1.05	1.08
	Autres entités																	
	Comm. flamande (Belgique)	2019	0.96	0.95	0.92	0.95	0.86	0.85	0.84	1.01	1.39	1.39	1.36	1.34	1.25	1.25	1.33	1.50
	Comm. française (Belgique)	2019	0.92	0.88	0.84	0.89	0.82	0.80	0.78	0.98	1.28	1.30	1.26	1.32	1.15	1.18	1.20	1.42
	Angleterre (RU)	2020	0.82	0.82	0.87	0.87	0.85	0.85	0.95	0.95	1.50	1.50	2.00	2.00	1.56	1.56	2.20	2.20
	Écosse (RU)	2020	m	m	m	m	0.89	0.89	0.89	0.89	m	m	m	m	1.49	1.49	1.49	1.49
	Moyenne OCDE		m	m	m	m	m	0.86	0.90	0.96	m	m	m	m	m	m	m	m
	Moyenne UE22		m	m	m	m	0.78	0.85	0.89	0.95	m	m	m	m	m	1.22	1.31	1.39
Partenaires	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Moyenne G20		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : si la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire se ne rapporte pas à l'année de référence du salaire des enseignants, elle est rapportée à cette année de référence au moyen des déflateurs des dépenses de consommation finale privée. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données sont disponibles dans la Base de données de *Regards sur l'éducation* (http://stats.oecd.org).

1. L'année de référence du salaire des enseignants et des chefs d'établissement est 2020.
2. L'année de référence du salaire des enseignants et des chefs d'établissement est 2019.
3. Dans l'enseignement préprimaire et primaire, le salaire effectif se rapporte aux enseignants et chefs d'établissement des deux niveaux confondus, y compris l'enseignement spécialisé (besoins spécifiques d'éducation). Dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le salaire effectif se rapporte aux enseignants et chefs d'établissement des deux niveaux confondus, y compris ceux exerçant en filière professionnelle, dans la formation pour adultes et l'enseignement spécialisé (besoins spécifiques d'éducation).
4. Y compris les enseignants non qualifiés.

Source : OCDE (2022). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et les notes à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink https://stat.link/16vskb

Tableau D3.3. Salaire effectif moyen des enseignants et des chefs d'établissement (2021)

Salaire annuel moyen (primes et allocations comprises) des enseignants et des chefs d'établissements dans le réseau public, en équivalents USD convertis sur la base des PPA de la consommation privée

		Enseignants de 25 à 64 ans				Chefs d'établissement de 25 à 64 ans			
		Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire en filière générale	Deuxième cycle du secondaire en filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire en filière générale	Deuxième cycle du secondaire en filière générale
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
OCDE	**Pays**								
	Australie	66 922	62 598	63 023	63 079	92 089	101 834	118 209	118 288
	Autriche[1]	m	64 357	71 951	82 346	m	90 697	96 721	121 213
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m
	Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m
	Costa Rica	38 633	39 988	47 966	47 966	65 145	58 901	68 522	68 522
	République tchèque[2]	28 082	34 830	34 587	36 282	40 336	53 562	53 562	57 102
	Danemark	52 494	63 834	64 246	74 745	68 851	92 377	92 377	126 228
	Estonie	24 442	31 620	31 620	31 620	35 477	39 646	39 646	39 646
	Finlande[3]	38 128	50 229	55 666	62 714	48 109	69 507	81 129	84 055
	France[4]	44 064	42 832	48 209	53 716	54 318	54 318	72 948	72 948
	Allemagne	m	81 429	89 722	94 580	m	m	m	m
	Grèce[1, 5]	27 660	27 660	29 023	29 023	37 525	37 525	41 902	41 902
	Hongrie	25 445	26 648	26 648	29 158	36 579	39 533	39 533	42 082
	Islande	47 620	51 703	51 703	65 753	65 138	73 912	73 912	89 827
	Irlande	m	59 287	61 452	61 452	m	86 709	105 795	105 795
	Israël	40 704	40 783	44 049	47 884	a	72 950	70 840	82 515
	Italie	40 008	40 008	42 822	45 870	a	101 937	101 937	101 937
	Japon	m	m	m	m	m	m	m	m
	Corée	m	m	m	m	m	m	m	m
	Lettonie	21 959	27 387	29 169	31 864	32 575	35 827	34 187	41 700
	Lituanie[6]	41 256	41 256	41 256	41 256	m	m	m	m
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m
	Pays-Bas	65 219	65 219	79 182	79 182	91 600	91 600	109 194	109 194
	Nouvelle-Zélande[2]	m	48 878	49 244	53 335	m	72 791	77 302	84 245
	Norvège	49 185	54 192	54 192	58 947	62 165	72 962	72 962	89 967
	Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m
	Portugal	52 095	47 480	46 245	50 209	67 935	67 935	67 935	67 935
	République slovaque[1]	20 731[d]	27 426[d]	27 426[d]	28 524[d]	x(1)	x(2)	x(3)	x(4)
	Slovénie[2]	34 952	42 990	43 761	46 098	63 934	62 768	62 768	66 924
	Espagne	m	m	m	m	m	m	m	m
	Suède[1, 2]	42 850	48 668	50 620	51 531	63 505	70 036	70 036	71 503
	Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m
	Türkiye	m	m	m	m	m	m	m	m
	États-Unis	56 199	57 269	59 974	62 569	98 585	99 656	102 945	105 968
	Autres entités								
	Comm. flamande (Belgique)	58 799	58 081	57 875	69 587	85 823	85 823	91 485	102 965
	Comm. française (Belgique)	56 152	54 784	53 684	67 490	78 859	80 820	82 250	97 701
	Angleterre (RU)	47 451	47 451	52 718	52 718	86 874	86 874	122 697	122 697
	Écosse (RU)	49 612	49 612	49 612	49 612	82 718	82 718	82 718	82 718
	Moyenne OCDE	41 941	47 538	50 026	53 682	m	71 462	76 831	83 022
	Moyenne UE22	38 554	46 294	48 915	52 564	m	67 331	72 283	78 156
Partenaires	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m
	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m
	Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : si la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire se ne rapporte pas à l'année de référence du salaire des enseignants, elle est rapportée à cette année de référence au moyen des déflateurs des dépenses de consommation finale privée. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Ces données et d'autres données désagrégées peuvent être consultées dans la Base de données de *Regards sur l'éducation* (http://stats.oecd.org).

1. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, inclut les enseignants de la filière professionnelle (en Suède, inclut uniquement les enseignants de la filière professionnelle en charge de matières générales).
3. Uniquement les enseignants en poste dans les jardins d'enfants, majoritaires, dans l'enseignement préprimaire.
4. Année de référence : 2019.
5. Dans l'enseignement préprimaire et primaire, le salaire effectif se rapporte aux enseignants et chefs d'établissement des deux niveaux confondus, y compris l'enseignement spécialisé (besoins spécifiques d'éducation). Dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le salaire effectif se rapporte aux enseignants et chefs d'établissement des deux niveaux confondus, y compris ceux exerçant en filière professionnelle, dans la formation pour adultes et l'enseignement spécialisé (besoins spécifiques d'éducation).
6. Inclut les enseignants sans qualification

Source : OCDE (2022). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et les notes à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink https://stat.link/9qzk61

Tableau D3.4. Salaire statutaire minimum et maximum des chefs d'établissement au niveau de qualification minimum (2021)

Salaire annuel des chefs d'établissements dans le réseau public en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée (selon le niveau d'enseignement)

		Préprimaire			Primaire			Premier cycle du secondaire en filière générale			Deuxième cycle du secondaire en filière générale		
		Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max./min.)	Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max./min.)	Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max./min.)	Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max./min.)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
OCDE	**Pays**												
	Australie	91 349	127 746	**1.40**	88 688	128 829	**1.45**	88 688	128 829	**1.45**	88 688	128 829	**1.45**
	Autriche	m	m	**m**	52 600	105 428	**2.00**	52 600	105 428	**2.00**	69 261	132 339	**1.91**
	Canada	m	m	**m**	79 709	97 703	**1.23**	80 382	98 039	**1.22**	84 550	102 207	**1.21**
	Chili	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**
	Colombie[1]	21 407	116 002	**5.42**	21 407	116 002	**5.42**	30 704	116 002	**3.78**	30 704	116 002	**3.78**
	Costa Rica	23 152	69 882	**3.02**	22 629	70 523	**3.12**	23 748	82 081	**3.46**	23 748	82 081	**3.46**
	République tchèque	24 805	29 588	**1.19**	25 778	35 019	**1.36**	25 778	35 019	**1.36**	25 778	35 100	**1.36**
	Danemark	a	78 349	**a**	67 635	79 449	**1.17**	67 635	79 449	**1.17**	a	a	**a**
	Estonie	a	a	**a**	a	a	**a**	a	a	**a**	a	a	**a**
	Finlande[2]	36 951	40 287	**1.09**	51 707	70 876	**1.37**	53 412	80 209	**1.50**	61 101	74 806	**1.22**
	France[3]	44 145	64 402	**1.46**	44 145	64 402	**1.46**	56 311	85 313	**1.52**	56 311	85 313	**1.52**
	Allemagne	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**
	Grèce	26 545	45 913	**1.73**	26 545	45 913	**1.73**	29 532	45 913	**1.55**	30 474	46 855	**1.54**
	Hongrie	22 770	49 097	**2.16**	22 770	49 097	**2.16**	22 770	54 552	**2.40**	25 299	54 552	**2.16**
	Islande	46 796	75 460	**1.61**	51 648	103 045	**2.00**	51 648	103 045	**2.00**	87 062	109 396	**1.26**
	Irlande	a	a	**a**	46 641	103 278	**2.21**	60 269	117 010	**1.94**	60 269	117 010	**1.94**
	Israël	a	a	**a**	51 762	83 515	**1.61**	51 743	83 057	**1.61**	43 420	107 717	**2.48**
	Italie	a	a	**a**	96 876	103 139	**1.06**	96 876	103 139	**1.06**	96 876	103 139	**1.06**
	Japon	m	m	**m**	62 027	68 557	**1.11**	62 027	68 557	**1.11**	63 560	72 187	**1.14**
	Corée	a	107 040	**a**	a	107 040	**a**	a	106 854	**a**	a	106 854	**a**
	Lettonie	22 101	a	**a**	22 101	a	**a**	22 101	a	**a**	22 101	a	**a**
	Lituanie	44 436	52 609	**1.18**	44 436	52 609	**1.18**	44 436	52 609	**1.18**	44 436	52 609	**1.18**
	Luxembourg	a	a	**a**	a	a	**a**	112 506	155 593	**1.38**	112 506	155 593	**1.38**
	Mexique	27 838	81 772	**2.94**	27 838	81 772	**2.94**	62 840	157 196	**2.50**	61 365	82 837	**1.35**
	Pays-Bas	56 800	110 848	**1.95**	56 800	110 848	**1.95**	63 889	138 602	**2.17**	63 889	138 602	**2.17**
	Nouvelle-Zélande	m	m	**m**	60 429	105 570	**1.75**	60 429	105 570	**1.75**	60 429	105 570	**1.75**
	Norvège	a	a	**a**	a	a	**a**	a	a	**a**	a	a	**a**
	Pologne	29 807	36 826	**1.24**	31 565	38 585	**1.22**	31 565	38 585	**1.22**	36 913	44 992	**1.22**
	Portugal	42 213	88 092	**2.09**	42 213	88 092	**2.09**	42 213	88 092	**2.09**	42 213	88 092	**2.09**
	République slovaque	18 549	34 502	**1.86**	23 674	38 824	**1.64**	23 674	38 824	**1.64**	23 674	39 442	**1.67**
	Slovénie	55 041	75 136	**1.37**	55 041	75 136	**1.37**	55 041	75 136	**1.37**	53 041	81 017	**1.53**
	Espagne	50 570	77 225	**1.53**	50 570	77 225	**1.53**	60 998	90 097	**1.48**	60 998	90 097	**1.48**
	Suède[1, 4]	a	a	**a**	68 874	82 266	**1.19**	68 874	82 266	**1.19**	70 407	82 266	**1.17**
	Suisse	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**
	Türkiye	40 624	45 273	**1.11**	38 388	43 070	**1.12**	38 388	43 070	**1.12**	40 750	45 400	**1.11**
	États-Unis[4, 5]	89 157	110 927	**1.24**	90 070	111 569	**1.24**	93 868	107 821	**1.15**	94 986	113 961	**1.20**
	Autres entités												
	Comm. flamande (Belgique)	57 792	86 181	**1.49**	57 792	86 181	**1.49**	52 404	86 181	**1.64**	63 770	104 055	**1.63**
	Comm. française (Belgique)	43 064	82 343	**1.91**	43 064	82 343	**1.91**	48 429	82 343	**1.70**	61 560	98 246	**1.60**
	Angleterre (RU)	60 962	147 755	**2.42**	60 962	147 755	**2.42**	60 962	147 755	**2.42**	60 962	147 755	**2.42**
	Écosse (RU)	63 838	123 180	**1.93**	63 838	123 180	**1.93**	63 838	123 180	**1.93**	63 838	123 180	**1.93**
	Moyenne OCDE[6]	m	m	**m**	50 624	81 935	**1.79**	55 776	89 897	**1.68**	58 058	91 128	**1.69**
	Moyenne UE22[6]	m	m	**m**	47 818	72 750	**1.58**	53 747	81 850	**1.51**	55 504	84 959	**1.57**
Partenaires	**Argentine**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**
	Brésil	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**
	Chine	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**
	Inde	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**
	Indonésie	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**
	Arabie saoudite	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**
	Afrique du Sud	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**
	Moyenne G20	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**	m	m	**m**

Remarque : le niveau de qualification minimum des chefs d'établissement est défini dans une acception large, selon le niveau d'enseignement type (de la CITE) dont ils sont diplômés et d'autres critères. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données sont disponibles dans la Base de données de *Regards sur l'éducation* (http://stats.oecd.org).

1. Année de référence : 2020.
2. Uniquement les chefs d'établissement en poste dans les jardins d'enfants, majoritaires, dans l'enseignement préprimaire.
3. Les données se rapportent aux chefs d'établissement qui dirigent un établissement de 10 classes minimum dans l'enseignement préprimaire et primaire, c'est-à-dire ceux dont la charge d'enseignement ne représente pas plus de 50 % du temps de travail.
4. Salaire effectif de base.
5. Le salaire minimum se rapporte au niveau de qualification le plus courant (master, ou équivalent) et le salaire maximum, au niveau de qualification maximum (doctorat, ou équivalent).
6. Abstraction faite des pays dont les données ne sont pas disponibles au sujet du salaire, soit en début de carrière (au niveau de qualification minimum), soit au sommet du barème (au niveau de qualification maximum). Il s'agit du ratio moyen, lequel est différent du ratio entre le salaire maximum moyen et le salaire minimum moyen.

Source : OCDE (2022). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et les notes à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2022_X3-D.pdf).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink https://stat.link/6yntdc

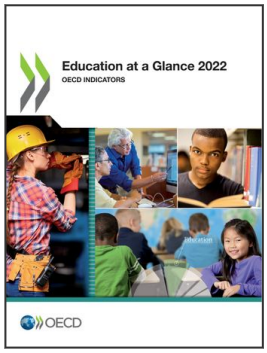

Extrait de :

Education at a Glance 2022

OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/3197152b-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Combien les enseignants et les chefs d'établissement gagnent-ils ? », dans *Education at a Glance 2022 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9e91171a-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

OCDE